NOTES SUR MON VILLAGE

LA FIN
DE
L'ANCIEN RÉGIME
A
SAINT-PRIX

(CANTON DE MONTMORENCY)

PAR

AUGUSTE REY

1. — LA SEIGNEURIE



PARIS

1881

LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

A

SAINT-PRIX


ST PRIX
ALBERT MAIGNAN

LA FIN
DE
L'ANCIEN RÉGIME
A
SAINT-PRIX

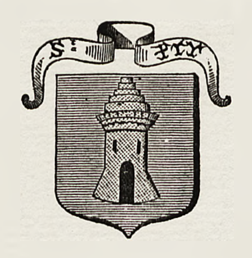
(CANTON DE MONTMORENCY)

PAR

Auguste REY



I. — LA SEIGNEURIE





PARIS

1881


BIBLIOTHECA
UNIV. JAGELL.
CRACOVIENSIS



LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

A SAINT-PRIX

PREMIÈRE PARTIE

LA SEIGNEURIE

L'abbé Lebeuf n'a sur l'histoire moderne de la seigneurie de Saint-Prix que des notes fort brèves. Après avoir parlé d'un personnage fameux au temps de la domination anglaise, il ajoute : « Le roi donna ensuite cette terre à un nommé Jean de Saint-Georges. Dans les derniers temps, elle a appartenu à Messieurs Le Clerc de Lesseville. M. Le Febvre de Saint-Hilaire, conseiller au parlement de Paris, leur a succédé en 1744, ayant acquis la terre de la veuve et des enfants. La maison seigneuriale s'appelle Rubel ; elle est située au bas de la montagne. » (1)

(1) *Histoire de la banlieue ecclésiastique de Paris*, p. 427.

Mon dessein n'est pas, présentement, de rattacher les Lesseville à Jean de Saint-Georges par tout ce qui peut être rapporté sur le long intervalle qui les divise. La première partie de cette période appartient à des temps historiques dont on ne saurait la détacher, et sur lesquels j'ai recueilli ou entrevu des documents qui valent un volume. Mais je demande la permission, excédant ici les limites assignées à l'ensemble de cette étude, de remonter au point intermédiaire, où m'attire la désignation que fait Lebeuf de la maison seigneuriale; j'aurai à repasser jusque-là, sans y appuyer, des faits qui se détachent nettement des époques antérieures, et sont l'utile préface de ce qui suivra.

Rubelles — pour l'écrire suivant la bonne et traditionnelle orthographe (1) — n'était pas seulement le nom d'un très ancien manoir; c'était aussi celui d'un canton sis au pied et un peu à l'écart du village, et d'un fief qui eut au XVIIe siècle une histoire distincte de la seigneurie.

---

(1) C'est celle que justifie l'étymologie : Rubelles dérive bien de *Rupellæ*. Le *Dictionnaire des Postes* l'écrit ainsi ; le cadastre et la carte de l'état-major donnent inexactement *Rubelle*. Un petit village près de Melun se nomme également Rubelles.





I

Henri II de Montmorency. — Noel et Antoine Hureau. — René Le Roux. — Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, et Élisabeth de Vendôme. — Le Président Le Musnier. — MM. Le Clerc de Lesseville. — M. Le Febvre de Saint-Hilaire.

Henri II de Montmorency (1) fut celui qui, dans ce temps, donna à Rubelles une existence féodale particulière. La terre de Saint-Prix était rentrée dans les biens de sa famille, en 1560, par les soins avares de son aïeul (2), qui y réunissait, la même année, le bois Briffault d'Andilly et la seigneurie d'Épinay-sur-Seine. Le fastueux Henri, qui, au dire des contemporains, avait la maison la plus brillante et la plus nombreuse du royaume, entama sur bien des points l'immense épargne du Connétable. Le 30 mai 1622 (3), il détacha de Saint-Prix, pour l'ériger en fief en faveur de Noël Hureau, la maison de Rubelles, avec une ferme et un domaine de 110 arpents de terre et 6 de vignes.

---

(1) Henri II, duc de Montmorency-Damville, né le 30 avril 1595, fils aîné de Henri premier du nom, gouverneur du Languedoc, amiral et maréchal de France, entraîné dans la révolte de Gaston frère de Louis XIII, fut défait à Castelnaudary et décapité à Toulouse en 1632.

(2) Les panégyristes les plus déterminés d'Anne de Montmorency ne lui ont pas épargné le reproche d'avoir aimé et poursuivi la richesse.

(3) Voir l'inventaire sommaire du chartrier de Rubelles, dans l'Appendice, et aussi Lefeuve, *le Tour de la Vallée*, t. II, p. 86. L'inventaire, que je cite une fois pour toutes, me fournira la série des mutations et la date de chacune d'elles.

Nous suivrons d'abord cette filière de nouveaux seigneurs, laissant pour un temps les seigneurs de Saint-Prix, qui sont à Chantilly, à la cour, aux armées, et n'ont plus parmi nous de demeure ni presque de domaine. Le premier de ceux-là est qualifié dans un document qui nous fait connaître aussi ses anciennes relations avec son suzerain :

En la présence de moi....... conseiller notaire et secrétaire du roi, Noël Hureau, conseiller du roi et receveur général de ses finances de Paris, au nom et comme procureur de Monsieur le duc de Montmorency, a confessé..... avoir reçu comptant de M. Raymond Phélypeaux (1), sieur de Herbault, conseiller du roi en son Conseil d'État et trésorier de son Épargne, la somme de trois mille livres, ordonnée audit sieur duc de Montmorency pour son état et appointement à cause de sadite charge de gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté audit pays de Languedoc, durant les quartiers de juillet et octobre de la dite présente année, à raison de six mille livres par an, de laquelle somme de trois mille livres ledit sieur Hureau audit nom s'est tenu et tient content.... Le dernier jour de décembre 1612.... (2)

A Noël Hureau (3) succédèrent dans la jouissance de sa terre sa femme d'abord, Élisabeth le Grand, à laquelle le même Henri de Montmorency concéda, sous le nom de fief du Plessis-Beauregard, l'emplacement de l'ancien château de Taverny ; puis leur fils Antoine, qui fut prieur de Mamers.

Après cette famille, René Le Roux, seigneur du Plessis-Saint-Antoine, maître des requêtes, plus tard conseiller d'État, ne fit que passer à Rubelles. Il l'acheta le 21 septembre 1641, le revendit le 17 septembre 1643. Son histoire serait achevée en ce peu de mots si le nom de sa femme,

---

(1) Deuxième du nom (1560-1621), seigneur d'Herbault, de la Vrillière et du Verger ; successivement secrétaire de la Chambre du roi, trésorier des Parties casuelles, trésorier de l'Epargne et secrétaire d'Etat.

(2) Bibl. nat. Mss. *Pièces originales*, vol. 1553, HUREAU, n° 7.

(3) Mort avant 1635, trésorier général de l'ordinaire des guerres.

Françoise Le Camus, ne méritait de nous arrêter un instant. Elle était fille de Nicolas (1), conseiller d'État en 1620, et de Marie Colbert, et tante germaine de ces trois frères Le Camus dont Mme de Sévigné (2) parle maintes fois avec estime, avec amitié même à l'égard de l'aîné, Nicolas, premier président de la Cour des aides ; les deux autres sont : Étienne, évêque de Grenoble et cardinal, et Jean, lieutenant civil au Châtelet de Paris. (3)

Ils sont petits-fils, — j'emprunte ici à la chronique (4), moins discrète que les généalogies, — de Nicolas Le Camus (le père de dame Le Roux), marchand de la rue Saint-Denis, qui avait pour enseigne le pélican que ces Messieurs ont pris pour leurs armes, ce qui a fait dire à M. Le Noble, dans sa comédie du *Fourbe* :

> Va-t-on chercher si loin d'où les gens sont venus ?
> Et ne voyez-vous pas les fils du vieux Cadmus
> Étaler à nos yeux, sur un char magnifique,
> L'enseigne que leur père avait à sa boutique ?

Ce Nicolas Le Camus avait été garçon de boutique. Après la mort du maître, il épousa la veuve et continua le commerce. Cette veuve morte, il épousa une Colbert de Troyes, grand'-tante de M. Colbert, depuis contrôleur général. Cette seconde communauté ne lui fut pas heureuse ; il fit banqueroute et se retira en Italie, où il fut commissaire des marchands français, dans lequel parti il amassa du bien. Pendant son séjour en Italie, il s'appliqua aussi à l'architecture, où il réussit beaucoup, en sorte que, de retour en France, il s'y adonna, et fut un des principaux entrepreneurs de la place Royale (au Marais), où il gagna beaucoup de bien. Il se fit secrétaire du roi, et Louis XIII, pour le récompenser du succès de son entreprise, lui accorda de porter une fleur de lis dans ses armes.

---

(1) Voir *Moréri*.

(2) *Œuvres*, édition Monmerqué. Voir la table, t. XII, au mot Le Camus.

(3) La famille se complète en ajoutant André-Gérard, maître des comptes, et Charles, gouverneur du fort de Mevouillon en Provence. Ceux-là n'ont pas eu le reflet de l'immortelle correspondance.

(4) A propos du portrait de Clitiphon, l'homme rare, où l'on prétendit que La Bruyère avait peint le lieutenant civil, les Clefs imprimées en Hollande donnèrent cette note sur la famille Le Camus. *Œuvres* de la Bruyère, édition Servois, t. I, p. 480.

Celui qui remplaça à Rubelles le gendre de Nicolas Le Camus fut Pierre de Hodicq (1), fils de Pierre, maître des comptes, et d'Élisabeth Le Boulanger, seigneur de Marly-la-Ville, conseiller au parlement, puis président aux enquêtes. Il succéda, dans cette dernière fonction, à son oncle Macé Le Boulanger (2), seigneur de Viarmes et de Montfort, personnage que Tallemant a raillé comme un type achevé d'avarice, et dont il convient, au passage, de distinguer son fils, que nous retrouverons plus loin, Auguste Macé, seigneur de Viarmes et de Quincampoix, baron de Maffliers (3) et président au Grand Conseil. Des deux présidents aux enquêtes, l'occasion m'engage à rapprocher un de leurs prédécesseurs et de leurs voisins, Olivier Fayet, seigneur de Maugarny, en la paroisse de Margency, qui, plus qu'eux-mêmes, doit être présent au souvenir de Saint-Prix, car son nom est gravé sur la plus grosse des deux cloches de notre église, dont il fut le parrain en 1616 (4). Pierre de Hodicq, pour revenir à lui, épousa la nièce du trésorier de l'Epargne nommé plus haut, Claude Phélypeaux, fille de Paul, qui commença la branche des comtes de Pontchartrain et fut l'auteur des intéressants Mémoires que l'on sait (5). Ils eurent, parmi

---

(1) Bibl. nat. Mss. *Pièces originales*, vol. 1527. Hodicq.

(2) « Boulanger, président aux enquêtes (si je ne me trompe, qu'on appelait Boulanger *Paranture*, car il disait toujours paranture, au lieu de par aventure), était un illustre avaricieux. Il disait : « J'ai quatre-vingt mille livres de rentes ; je crèverai ou j'en aurai cent. » Il en eut cent, et puis creva. *Les Historiettes de Tallemant des Réaux*, édition Monmerqué et Paulin Paris, t. VI, p. 509, note 1.

(3) La terre et seigneurie de Maffliers (autrefois Masflé ou Mafflée) fut érigée en baronnie par lettres du mois de mars 1602, registrées le 14 mai suivant, en faveur de Jean Forget, président au parlement de Paris.

(4) Une historiette de Tallemant raconte, à propos d'Olivier Fayet, quel moyen il imagina de faire agréer de sa compagnie, comme conseiller d'une ville de province, un homme qui ne savait pas le latin. Le récipiendaire, qui devait discourir en cette langue, apprit uniquement à bien prononcer : *quanquam*, et, grâce au président, fut dispensé d'aller plus loin que ce premier mot de sa harangue. T. VII, p. 427.

(5) Secrétaire des commandements de la reine Marie de Médicis en 1608, secrétaire d'Etat en 1610, aïeul du chancelier de 1699.

plusieurs enfants, Pierre, qui fut comte de Marly (1). Ils cédèrent Rubelles le 26 septembre 1647.

Nous y rencontrons alors une figure véritablement historique, moins une figure, sans doute, qu'un nom, car il n'est pas à supposer que l'attrait de notre village ait jamais détourné des scènes d'illustres aventures ce héros de brève et orageuse destinée : je veux parler de Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours (2), un des meneurs de la Fronde, celui que Mazarin, dans sa correspondance avec la reine, appelait *le Joli*, et que la grâce chevaleresque persiflée par ce surnom, rendit successivement agréable à la duchesse de Châtillon et à la duchesse de Longueville. Je ne cite que deux noms hors de pair, parmi tant d'autres conquêtes. Il s'était marié, ne l'oublions pas comme lui, avec sa cousine Élisabeth de Vendôme. sœur du duc de Mercœur et du duc de Beaufort ; il avait dix-neuf ans, elle plus de vingt-cinq, remarque Guy Patin (3). C'est probablement cette alliance nouvelle avec les Vendôme qui lui donna l'occasion d'acheter un domaine contigu au rendez-vous de chasse qu'ils avaient à Saint-Prix. (4). Et cependant elle ne le retint pas de se quereller avec César de Beaufort, pour une futile question de préséance au Conseil de Monsieur, et de se précipiter à ce duel du Marché-aux-Chevaux (5), où son beau-frère le tua. Le

---

(1) « La terre de Marly-la-Ville fut érigée en comté l'an 1660, par lettres patentes du mois d'octobre, en sorte que Pierre de Hodic, maître des requêtes, qui la posséda depuis, prit la qualité de comte. » Lebeuf, t. V, p. 523. Celui-ci modifia l'orthographe de son nom, comme nous l'avons indiqué.

(2) Il appartenait à cette branche de la maison de Savoie qui s'était établie en France sous François Ier, et qui, depuis lors, y tint assez bruyamment sa place. Il était né en 1624, second fils de Henri de Savoie, et devint l'aîné par la mort de son frère, en 1641.

(3) *Lettres*, Paris, 1846, t. I, p. 293.

(4) Propriété de M. L. Double aujourd'hui, accrue de l'ancien domaine de Rubelles.

(5) Le Marché-aux-Chevaux était une large place située derrière l'hôtel de Vendôme, près du couvent des Jacobins. On cessa d'y vendre des chevaux vers 1657. Il a été remplacé depuis par les rues Louis-le-Grand, de Gaillon, d'Antin et Neuve-des-Petits-Champs.

fait est trop célèbre pour que j'y insiste. Il fit impression même sur les plus humbles historiens ; le *Mémorial* de Christofle Petit, prêtre habitué à l'église Saint-Paul, le relate avec des doléances très expressives sur les malheurs du temps : « Fin de juillet, misérable 1652, auquel mois plusieurs pauvres gens moururent, les uns de faim, les autres de fièvre maligne et de pauvreté. Et sur la fin de ce mois, qui fut le mardi 30, Monsieur de Nemours, qui avait fait des merveilles en deux combats contre les Mazarins, donna sujet à son beau-frère, Monsieur de Beaufort, qui résista autant qu'il put à son appel, de le tuer, parce qu'il était son beau-frère. » (1) Le drame de cette mort émut M[me] de Longueville et la tourna au repentir. Je rappelle qu'avant de se confier à la direction de Port-Royal, elle demanda les conseils de l'abbé Le Camus, que nous avons déjà nommé avec les titres qui lui vinrent plus tard d'évêque et de cardinal. (2)

Mais Amédée de Savoie ne fut pleuré de personne comme de celle qu'il avait le plus offensée par sa vie et par sa mort. « La duchesse de Nemours, raconte Mademoiselle, était dans sa chambre, dont une fenêtre donne sur la cour ; elle entendit crier : Il est mort ! Elle s'évanouit. Parmi toute cette désolation, Madame de Béthune dit je ne sais quoi d'un ton lamentable qui fit rire Madame de Guise, qui était la plus sérieuse femme du monde, de sorte que M. le prince et moi, qui la vîmes rire, nous éclatâmes ; ce fut le plus grand scandale du monde. » M[me] de Motteville, après avoir cité ce qui précède, ajoute : « Cela se passait dans la chambre de la duchesse de Nemours, étendue dans

---

(1) Passage cité par A. Jal qui, dans son *Dictionnaire critique*, a fait de larges emprunts à Christofle Petit. Ces extraits sont devenus d'autant plus précieux que le Mémorial a péri dans l'incendie qui consuma les Archives de la ville, en mai 1871. Voir le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*. 1877, p. 93.

(2) Sainte-Beuve, *Portraits de femmes*, p. 327 et 330.

son lit, ses rideaux ouverts, tout le monde autour d'elle! » (1) Élisabeth de Vendôme garda Rubelles pendant quelques années après ce tragique événement (2). Un brevet du 20 janvier 1657 fait « don des droits de lods et ventes, quints et requints dûs au roi, à cause de la vente que la duchesse de Nemours entend faire du fief et de la maison de Rubelles, situés à Saint-Prix, relevant du duché de Montmorency ; lesdits droits appartenant au roi à cause de la déclaration donnée contre le prince de Condé. » (3)

La vente fut consommée le 30 avril 1658. Elle donna pour seigneur à Rubelles Pierre Le Musnier, déjà possesseur du fief de la Trémoïlle, à Paris, président à mortier au parlement de Metz. Sa femme, Élisabeth Morot (4), appartenait à une famille dont le nom est prononcé dans l'histoire de Molière. Le père de celle-ci, Claude Morot, trésorier général de France en Normandie, était propriétaire de la maison où, le 15 janvier 1622, naquit le grand poète. Cette information est tirée d'un acte d'échange « entre ledit Claude Morot et Marguerite Morot, femme d'Antoine Ferrand, lieutenant particulier, assesseur civil et criminel au Châtelet de Paris, d'une part, et Nicolas Le Camus, apothicaire, conseiller en l'Hôtel de ville de Paris, d'autre part. Lesdits Morot cèdent une maison située au coin de la rue Saint-Honoré et des Vieilles-Étuves (aujourd'hui rue Sauval), à charge d'entretenir le bail de ladite maison à Jean Poquelin, marchand tapissier. » (5) Par le nom de

(1) *Mémoires*, t. IV, p. 29, édit. Charpentier.

(2) Elle-même ne mourut que douze ans plus tard : « Mme de Nemours-Vendôme est morte ici de la petite vérole, dit Guy Patin ; elle laisse deux belles filles à marier. » *Lettre* du 30 mai 1664, t. III, p. 473. — Ces deux filles furent, l'une et l'autre, reines de Portugal.

(3) Communiqué par M. A. de Boislisle, ami de Saint-Prix et conseil obligeant de son historien.

(4) Elle tint un enfant sur les fonts, dans l'église de Saint-Prix, le 21 septembre 1668. Registres paroissiaux.

(5) Document des archives de l'Assistance publique communiqué au *Courrier municipal* et reproduit dans le *Journal des Débats* du 7 mars 1877.

sa mère, Élisabeth Morot éveille un souvenir plus prochain ; celle-là, qui s'appelait Louise Hureau, était sans doute de la famille que nous avons vue recevoir Rubelles des mains de Henri de Montmorency, en 1622. (1)

Il est à propos que cette circonstance ramène sous nos yeux la date de la séparation du fief d'avec la terre de Saint-Prix, au moment où le président du parlement de Metz va renouer le fil des deux histoires. Mais l'une d'elles seule nous a occupés jusqu'ici, et nous avons à revenir au point de départ même, où nous avons laissé l'histoire de la seigneurie. Ce retour pourra se faire en peu de lignes, car elle n'a rien de remarquable en cette période, si ce n'est le nom de seigneurs qui ne nous appartiennent guère.

Le domaine, nous l'avons dit, est réduit à presque rien par la distraction de Rubelles. L'inventaire en est tôt fait dans le bail passé, le 2 juin 1633, par le prince de Condé, au profit d'Érard, adjudicataire et receveur pour le roi des lods et ventes de la prévôté de Paris. Il y est dit que la terre et la seigneurie de Saint-Prix consistent « en cens, rentes, chapons, rouage et tonlieu (2), en la maison la Fleur-de-Lis ou la rente pour laquelle elle a été baillée, en huit arpents et demi de vignes, restant de celles qui ont été vendues à M. Hureau avec la maison et ferme de Rubelles, et en lods et ventes (3) et autres droits restant au prince en ladite terre et seigneurie. » Si l'on écarte l'illusion de l'écrivain (4) qui a cru retrouver dans la

---

(1) Cette conjecture s'appuie sur l'identité du nom et sur le titre de prieur de Mamers donné à Claude-Augustin Morot, le frère de Mme Le Musnier, et qui appartenait, quelques années avant, à Antoine Hureau. Bibl. nat. Mss.

(2) Les droits de rouage et de tonlieu étaient des impôts sur le transport des marchandises. Le droit de rouage s'appliquait plus spécialement au transport des vins. On le disait destiné à réparer le dommage que les roues causaient aux chemins.

(3) On désignait sous ce nom le droit que l'on payait au seigneur à la vente d'un héritage soumis aux redevances féodales, ou, pour parler comme alors, d'un héritage censier.

(4) Lefeuve, *le Tour de la Vallée*, t. II, p. 89.

maison de la Fleur-de-Lis le manoir de Jean de Saint-Georges, et qu'on la tienne pour ce qu'elle est, c'est-à-dire pour un logis de paysan, loué 25 l. quelques années après (1), on voit que le seigneur de Saint-Prix n'a gardé pour ainsi dire que des droits féodaux.

C'est un faible tribut parmi des revenus de prince, une parcelle, en vérité, des terres d'un Montmorency, ou plus tard d'un Condé, quand la main du roi, appesantie sur le gouverneur révolté du Languedoc, lui aura donné pour successeur dans son duché Henri II de Bourbon, son beau-frère (1633). La petite seigneurie se perd dans cette fortune, s'efface dans cette tragédie. Nous n'en savons qu'une chose à cette époque, c'est que le roi en perçut les fruits à la place du grand Condé (2), mutiné à son tour contre l'autorité souveraine. Un arrêt du parlement prononcé en lit de justice, le 28 mars 1654, l'avait condamné à la peine de mort, pour crime de haute trahison. (3) C'est ainsi que Louis XIV, en 1657, alors que le vainqueur de Rocroi menait, à la tête des Espagnols, la triste campagne des Flandres, accorda à la duchesse de Nemours, pour la vente de Rubelles, l'exemption des droits féodaux.

La réconciliation du roi avec son cousin se fit le 23 janvier 1660. Condé, rendu à la France, recouvra ses richesses et ses terres, parmi lesquelles Chantilly, où il vécut huit ans, avant de reparaître à la tête des armées. Dans cet intervalle, en 1664, Saint-Prix le retrouve, mais pour le perdre aussitôt : il en aliène la seigneurie contre une rente de 300 l., qu'il transporte peu après à Pierre du Cambout de Coislin (4), prieur d'Argenteuil, en échange

(1) Quittances de M. de Saint-Hilaire à la veuve Rousselet. Doc. particuliers.

(2) Louis II (1621-1686), fils d'Henri II (1588-1646).

(3) Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XVII, p. 313.

(4) Pierre du Cambout de Coislin, cardinal, évêque d'Orléans, premier aumônier du roi, puis grand aumônier de France, chanoine de l'Eglise de Paris, abbé de Saint-Victor de la même ville, de Saint-Jean d'Amiens, prieur et seigneur

de la seigneurie de Sannois et de quelques autres biens (1). L'acquéreur de Saint-Prix fut précisément le possesseur de Rubelles, le président Le Musnier, qui recomposa de la sorte la terre des anciens seigneurs.

Il en jouit moins de cinq ans. Il mourut avant 1673, laissant deux filles : l'une, Anne-Louise, mariée à Charles de Laval, seigneur de Savigny, marquis de la Faigne; l'autre, Élisabeth-Marie, épouse d'Alexandre-Jean Sevin, seigneur de Gometz, conseiller au Parlement de Paris. Celle-ci, héritière des biens situés dans notre paroisse, les vendit, le 6 octobre 1673, aux premiers représentants d'une famille dont l'établissement parmi nous ne dura pas moins de soixante-dix ans, aux Le Clerc de Lesseville.

Leur nom s'est trouvé déjà dans le passage de Lebeuf cité au début de ce chapitre; quelques lignes de Tallemant des Réaux les introduiront plus complètement auprès du lecteur. L'historien, qui n'est pas pour s'embarrasser de cérémonies ni pour atténuer ce qui peut être piquant, raconte ceci (2) : « Il y avait en ce temps un tanneur à Meulan, qui devint aussi prodigieusement riche, sans prendre aucune ferme du roi, car il ne se mêla jamais que de son métier et de vendre des bestiaux. Il se nommait Nicolas Le Clerc, et, quoiqu'il se fût fait enfin secrétaire du roi, on ne l'appela jamais autrement. Il maria une de ses filles à M. de Samerville, président à mortier au parlement de Paris; une autre à M. des Hameaux, premier président de la Chambre des comptes de Rouen; et les autres de même. Il laissa un fils fort riche, qu'on appela M. de Lesseville. Il était maître des comptes à Paris, et est mort depuis

---

d'Argenteuil, de Notre-Dame de Longchamp, de Longpont, de Saint-Pierre d'Abbeville, de N.-D. de Guais, et prélat commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, né en 1639, mort en 1706 à Versailles et inhumé dans cette ville.

(1) Lefeuve, *le Tour de la Vallée*, t. II, p. 237.

(2) *Historiettes*, t. I, p. 396.

peu (1); il avait soixante mille livres de rente. » Ce fils, Nicolas, deuxième du nom, se para de plus de seigneuries que Tallemant ne l'indique; à Lesseville il ajouta Thun, Aincourt, Saillancourt et Maillebois (2). Il épousa Catherine Le Boulanger, la sœur du président aux enquêtes, tante maternelle de Pierre de Hodicq. Son mariage l'avait rapproché de notre histoire; l'un de ses cinq fils commença d'y être mêlé.

Charles, le conseiller au Grand Conseil, aux fiefs de Saillancourt et d'Aincourt qu'il tint de son père réunit Leumont (3), le château de Saint-Leu (1645) et, sur notre terroir même (4), le fief de Maubuisson, reçu du prieur de Saint-Martin-des-Champs, le 1er mars 1647, en échange d'un arpent de vignes au lieu dit la *Ruelle-du-Soucy*. D'un premier mariage avec Anne Isambert, il eut, sans parler de deux filles religieuses, deux fils, qui se portèrent acquéreurs conjoints de la terre de Saint-Prix, à la vente consentie en 1673 par Mme Sevin, l'héritière de M. Le Musnier.

Ces derniers semblent, d'après les titres qu'ils prirent alors, avoir fait revivre, dans le partage qui mit aussitôt fin à leur indivision, l'ancienne distinction de Rubelles et de Saint-Prix. L'aîné, Charles, après la mort de son père, qui arriva en cette même année 1673, se qualifia de seigneur de Saint-Leu et Saint-Prix (5), et habita, comme

(1) Le 13 février 1657.

(2) Voir, au sujet de cette famille : Biblioth. nat. Mss. *Pièces originales*, vol. 778, Le Clerc de Lesseville.

(3) Leumont était une ancienne terre des Montmorency, située à la fois sur les finages de Saint-Leu et de Saint-Prix.

(4) En 1652, il possédait des terres près du ru de Corbon et de l'étang Marie, dans la forêt. (Titres de propriété de M. Desjardins.) C'est à tort que La Chenaye indique qu'il fut seigneur de Saint-Prix.

(5) Plus complètement « seigneur de Saint-Leu, Saint-Prix et des fiefs de Leumont, le Ternay et Maubuisson, » d'après une saisine du 10 décembre 1684, relevée dans les titres de propriété de M. Carlin. Il avait échangé des censives à Taverny contre la moitié du fief de Boisseau ou du Ternay, dont l'autre moitié appartenait au seigneur de Méry, M. de Saint-Chamans.

de nombreux ensaisinements l'attestent, le château de Saint-Leu. Il avait été reçu conseiller à la Cour des aides en 1659. Le plus jeune, Nicolas, se disait seigneur de Rubelles, où nos registres paroissiaux signalent maintes fois sa présence (1). Conseiller au Grand Conseil en 1674, il se démit deux ans après, se fit prêtre et obtint la commende de l'abbaye de Notre-Dame-de-Bourras, possédée avant lui par son oncle, Eustache, aumônier de Louis XIII et évêque de Coutances (2). Le 25 mars 1679, il fit donation à son frère du lot qui lui était dévolu dans l'acquisition commune, tout en retenant peut-être la jouissance viagère, car nos registres lui conservent le titre de seigneur de Rubelles (3) postérieurement à cette libéralité, qui est certaine (4). Notons que, par un remboursement du 2 septembre 1692, Charles, le conseiller aux aides, affranchit sa terre de la rente de 300 l. qui la grevait depuis 1664 au profit du prieuré d'Argenteuil.

Il mourut sous-doyen de sa compagnie, le 11 mars 1710, ayant épousé successivement Marguerite, fille de Claude Prévost, conseiller au grenier à sel, et Anne, fille de Bertrand Pallu, sieur du Ruau, fermier général. Il laissa, de sa première union, Charles-Nicolas, comte de Charbonnières, baron d'Authon, commissaire départi en différentes provinces (5), héritier des seigneuries de Saint-Prix et de Saint-Leu ; et, de sa seconde femme, Charles-Bertrand,

---

(1) Il est parrain, à Saint-Prix, en 1690, avec M[lle] Petit des Landes ; en 1692, avec M[lle] Le Bouet de Chauvry. Registres paroissiaux.

(2) Il y a, dans les *Lettres* de Guy Patin, quelques lignes très dures pour cet évêque, t. III, p. 568. Voir aussi *Bayle* et *Moréri*.

(3) De même une quittance du 14 juin 1679, où se trouvent nommés la veuve et les enfants de Charles Le Clerc de Lesseville, mort en 1673. Bibl. nat. Mss. *Pièces originales*.

(4) Voir l'acte de vente du 2 septembre 1719, dont il sera question plus loin.

(5) Voir l'Annuaire du *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. III, 1865, p. 186.

conseiller au parlement. Ceux-ci épousèrent les deux sœurs, leurs cousines germaines, filles d'Eustache-Auguste de Lesseville, abbé de Bourras après la mort de son frère Nicolas (1710), et chef du Conseil de la maison de Condé. Le mariage du cadet, Charles-Bertrand, eut lieu dans la chapelle du château de Rubelles, le 10 mai 1716 (1). L'intendant, retenu loin de ses terres pour les fonctions qu'il exerça successivement à Limoges, à Auch et à Tours, vendit Saint-Leu à Pierre Vésin, avocat au Parlement, le 12 mars 1713, et Saint-Prix à François Marchand, bourgeois de Paris, le 2 septembre 1719. Mais, dès le 21 novembre suivant, Charles-Bertrand intervenait, et, annulant cette dernière vente par un retrait lignager (2), reprenait possession du fief paternel.

J'ai suivi uniquement la branche des Lesseville qui se développa sur notre sol. Cependant, à Taverny, à Bethmont, à Chauvry, d'autres fiefs se groupaient sous la main de la veuve du conseiller au Grand Conseil (3), Madeleine Bouteroue, puis de leur petite-fille, épouse d'Armand de Saint-Martin, conseiller au parlement; enfin, à Deuil, un autre rameau de cette descendance sera prolongé par le marquis d'Asfeld, gouverneur de Strasbourg (4). Les détails de ce sujet, dans toute sa complexité, seraient inutilement longs : cette famille envahit les terres du voisinage, comme elle avait fait les Cours souveraines. Dans l'épanouissement

---

(1) Voir nos registres paroissiaux à cette date.

(2) Le retrait lignager était une disposition des anciennes coutumes, qui, afin d'assurer la conservation des biens dans les familles, donnait à tout parent de la ligne par où était advenu un héritage le droit de le retirer des mains d'un acquéreur étranger.

(3) C'était sa seconde femme ; nous avons nommé la première, Anne Isambert.

(4) Claude-François Bidal, marquis d'Asfeld, avait épousé Anne Le Clerc de Lesseville, fille de Nicolas, seigneur du Mesnil-Durand et de Thun, président de la 3e Chambre des Enquêtes. Lieutenant général et directeur général des fortifications au moment de son mariage, il devint, en 1734, maréchal de France et gouverneur de Strasbourg.

de sa fortune, un grave échec la surprit toutefois, le jour où elle força l'attention de La Bruyère; le moraliste, d'un trait de plume étincelant et cruel, dégonfla toute cette importance. On ne peut se plaindre de relire le morceau : (1)

J'entends dire des *Sannions* : « Même nom, mêmes armes; la branche aînée, la branche cadette, les cadets de la seconde branche; ceux-là portent les armes pleines, ceux-ci brisent d'un lambel, et les autres d'une bordure dentelée. » Ils ont avec les *Bourbons*, sur une même couleur, un même métal; ils portent, comme eux, deux et une (2) : ce ne sont pas des fleurs de lis, mais ils s'en consolent; peut-être dans leur cœur, trouvent-ils leurs pièces aussi honorables, et ils les ont communes avec de grands seigneurs qui en sont contents : on les voit sur les litres et sur les vitrages, sur la porte de leur château, sur le pilier de leur haute-justice, où ils viennent de faire pendre un homme qui méritait le bannissement; elles s'offrent aux yeux de toutes parts, elles sont sur les meubles et sur les serrures, elles sont semées sur les carrosses; leurs livrées ne déshonorent point leurs armoiries. Je dirais volontiers aux Sannions : « Votre folie est prématurée; attendez du moins que le siècle s'achève sur votre race; ceux qui ont vu votre grand-père, qui lui ont parlé, sont vieux, et ne sauraient plus vivre longtemps. Qui pourra dire comme eux : « Là il étalait, et vendait très cher? »

Aux Sannions on substitua aisément les Lesseville; tous les auteurs contemporains s'y accordèrent. Ceux-là portaient, en effet, d'azur à trois croissants d'or, brisés, pour les cadets, d'un lambel de même à trois pendants. Le trait final de la satire a son explication dans Tallemant. Profitons avec empressement de la rare fortune qui d'une histoire donne le dernier mot à La Bruyère.

---

(1) *Œuvres*, édition G. Servois, t. I, p. 280 et s., 513 et s.

(2) C'est-à-dire : leur écu est chargé de trois pièces d'armoiries, dont deux vers le chef et une vers la pointe, ainsi que sont disposées les trois fleurs de lis des Bourbons.

Le 30 septembre 1743, la veuve de Charles-Bertrand de Lesseville et ses deux filles (1) vendirent Saint-Prix et Rubelles (on peut désormais les réunir et les confondre sous l'un ou l'autre nom) à André-Gérard-Claude Le Febvre de Saint-Hilaire, conseiller au parlement de Paris. Il en était possesseur au temps où l'abbé Lebeuf écrivait; son nom termine, avec le texte de l'historien, la première période de ce récit.

(1) Charlotte, qui ne se maria pas, et Anne-Marguerite, plus tard épouse de Pierre-Jacques Rousseau de Chamoy, lieutenant de roi au gouvernement de Paris.





II

LE BARON DE BREGET. — LA COMTESSE DE MONTBOISSIER-BEAUFORT-CANILLAC. — M. LE BAS DU PLESSIS. — LE FIEF DE LA GRANGE-RUBELLES ET LE DOMAINE SEIGNEURIAL.

M. de Saint-Hilaire mourut en son hôtel de la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, au printemps de 1765. Un an après, le 4 juin 1766, sa veuve, dame Jeanne Guyot de Dampierre, aliéna la terre de Saint-Prix, qui lui était propre, en faveur de dame Marie Moutade, veuve de Claude-Jacques Herbert, intéressé dans les affaires du roi (1). Celle-ci ne quitta pas la résidence qu'elle avait à Soisy. L'acquisition se fit sous le nom de son gendre, Joseph-Philippe de Breget, baron du Saint-Empire, capitaine de dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis : « Nous reconnaissons, ma belle-mère et moi, avoir reçu....., » telle était la formule de quittance de ce seigneur apparent. Il était fils de Philippe de Breget, conseiller au Grand-Conseil, et de Suzanne-Françoise Cassini. Son oncle maternel, petit-fils du célèbre Jean-Dominique Cassini, et lui-même directeur de l'Observatoire de Paris, avait fait construire, à Franconville-

(1) D'une façon plus précise, Herbert avait été fermier des carrosses à Bordeaux, où il était mort en 1758. On a de lui quelques dissertations sur le commerce des grains et la culture de la vigne. Quérard, *la France littéraire*.

la-Garenne, la maison qui devint plus tard celle du comte d'Albon ; le jardin en a été décrit par un ancien professeur de grammaire à l'École militaire, et loué avec une profusion d'hyperboles, comme le plus parfait commentaire du poème de Delille (1).

M. de Breget a marqué son passage à Saint-Prix par la rénovation du terrier. Cette opération, autorisée par lettres de chancellerie, après un intervalle minimum de trente ans, était faite pour parer aux prescriptions dont les vassaux pouvaient se prévaloir à l'égard des rentes et autres charges féodales. On dressait une minute des déclarations dont le censitaire devait, à ses frais, fournir une expédition au seigneur. Ces formalités assez coûteuses (2) ne s'obtenaient pas sans grand renfort de procédure du paysan rebelle à la dépense et à la servitude. J'extrais d'un volumineux dossier contre Jean Leduc, le marchand de bois, tenancier récalcitrant, l'exposé sommaire des préliminaires de l'opération :

Par lettres de terrier données en chancellerie, le 7 septembre 1768, dûment signées et scellées, adressées au bailli du bailliage royal de Montlignon, ou M. le lieutenant général dudit bailliage, et obtenues par Messire Joseph-Philippe de Breget...... seigneur de Saint-Prix, Rubelles et du fief de Maubuisson et autres en dépendant ; le tout situé sur les terroirs de Saint-Prix, Saint-Leu, Taverny, Andilly, Margency et autres terroirs circonvoisins ;

---

(1) *Description d'une partie de la vallée de Montmorency et de ses plus agréables jardins*, par M. Le Prieur. A Tempé, et se trouve à Paris, chez Le Jay, 1788. Tout le pays lui inspire le même enthousiasme : « La vallée de Montmorency, s'écrie-t-il en commençant, présente un des plus beaux spectacles que la nature puisse offrir à des yeux attentifs et curieux... Elle renferme les vues de Tivoli, les coteaux d'Esule, et les montagnes de Téléson, dont parle Horace. Ce sont les vallons de Tempé réunis au jardin des Hespérides. »

(2) La rétribution due au notaire chargé de recevoir les reconnaissances avait été fixée par un acte de notoriété du Châtelet de Paris, du 5 août 1680 (signé par Jean Le Camus, que nous avons nommé), à 5 sols pour le premier article, et 2 sols 6 deniers pour les suivants. Pour une très grande quantité de parcelles, le cens, à peine d'un denier annuel, était doublé par ces frais. *Encyclopédie méthodique, Jurisprudence*, t. 6.

Appert avoir été mandé et enjoint de faire faire, à la requête dudit seigneur de Breget, commandement de par le roi et à savoir, tant par publications à l'issue des grandes-messes de paroisse, que par cri public et affiches aux lieux accoutumés desdites terre et fiefs, et autres où il est dû des droits, à tous censitaires, détenteurs et tenanciers de maisons, terres et héritages sujets aux droits, qu'ils aient, dans le temps qui leur sera prescrit, à fournir de fidèles déclarations, titres nouveaux et reconnaissances signées d'eux devant notaire qui sera nommé par ledit sieur de Breget et commis par lesdits juges de Montlignon......

Par sentence obtenue par ledit sieur de Breget, au bailliage royal de Montlignon, le 23 septembre 1768, dûment signée Vaillant et scellée avec paraphe ;

Appert lesdites lettres de terrier ci-dessus énoncées avoir été entérinées, pour être exécutées selon leur forme et teneur, et en conséquence ordonné............ que les censitaires, tenanciers et détenteurs aient à donner par écrit déclarations fidèles des maisons et héritages qu'ils tiennent et possèdent dans la mouvance desdites seigneuries et fiefs, devant Me Alexis Vaillant, notaire au bailliage royal de Montlignon, commis à cet effet..............

Lesdites lettres et sentences ci-dessus avoir été lues et publiées par Jacques Bridault, huissier à cheval au Châtelet de Paris, aux portes des églises paroissiales de Saint-Prix, Saint-Leu et Taverny, issue des messes de paroisses, en présence des habitants sortant en grand nombre...... (1)

La déclaration n'était pas encore terminée en 1782, ainsi qu'il résulte d'une autre assignation que nous avons sous les yeux, signifiée à Jacques Hautemulle le 1er février de l'année susdite.

Après M. de Breget, Saint-Prix passa aux mains de dame Françoise-Alexandrine-Camille de Rochechouart, épouse non commune en biens, comme parle son notaire, de Philippe-Claude de Montboissier-Beaufort-Canillac, marquis de Pont-du-Château, capitaine-lieutenant de la seconde compagnie des mousquetaires de la garde du roi,

(1) Archives particulières.

lieutenant général des armées de Sa Majesté. Mlle de Rochechouart, issue des seigneurs de Montigny et de la Brosse, était fille de Joseph-Alexandre, appelé le baron de Rochechouart, capitaine d'infanterie établi à la Martinique, et nièce de Pierre-Jules-César, évêque de Bayeux. Elle fut la seconde femme du comte de Montboissier (1). Celui-ci était distingué sous ce nom de son cousin, le marquis de Canillac (Pierre-Charles), l'infatigable et brave officier qui, pendant cinquante ans, se montra avec éclat sur tous les champs de bataille. Ce fut peut-être ce Canillac qui donna au nôtre l'occasion de connaître la vallée de Montmorency : ayant épousé la veuve du marquis de Roncherolles, il était le beau-père de la présidente de Maupeou, et l'oncle de Mme d'Epinay, l'illustre dame de la Chevrette (2). Le 6 juillet 1768, il a marqué sa présence à Sarcelles, où il signa, comme témoin, l'acte de mariage du marquis de Bouillé avec Marie-Louise-Guillemette Bègue, fille d'un ancien major de la Martinique (3). Un autre rapprochement de noms s'offre à nous : tandis que le comte de Montboissier, fils de Marie-Anne-Geneviève de Maillé (4), habite Rubelles, un abbé de Maillé est titulaire du prieuré de Notre-Dame du Bois-Saint-Père.

Le voisinage, toutefois, dura peu ; à peine un an s'était écoulé depuis son arrivée, que sa nomination au poste de

(1) Veuf en premières noces de Louise-Elisabeth de Colins, il se remaria en février 1763.

(2) *Mémoires* de Mme d'Epinay, édition Paul Boiteau, t. I, p. 4.

(3) La même année, le marquis de Bouillé était nommé gouverneur de la Guadeloupe. Il avait servi dans les mousquetaires noirs, sous les ordres du marquis de Canillac. L'histoire a particulièrement retenu de sa carrière, qui fut très brillante, deux faits auxquels la politique mêla sa passion : la répression de l'émeute de Nancy et l'organisation de la fuite de Varennes.

(4) Saint-Simon a quelques lignes sur cette famille : « M. Montboissier épousa en même temps (8 juin 1711) Mlle de Maillé, belle, riche et de beaucoup d'esprit. Il a succédé longtemps depuis à Canillac, son cousin, chevalier de l'ordre en 1728, capitaine de la seconde compagnie des mousquetaires. » *Mémoires*, édition Chéruel, t. IX, p. 310.

gouverneur de Bellegarde obligea le mari de la châtelaine à s'éloigner de Saint-Prix, et la terre fut vendue.

Voici venir enfin le dernier seigneur du village : François-Nicolas Le Bas du Plessis, chevalier, seigneur de la Grange-Rubelles, sous-lieutenant de grenadiers au régiment des gardes françaises, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Celui-là est un des nôtres : on le voit au titre qu'il va joindre à ceux de ses prédécesseurs. La Grange-Rubelles que nous décrivons plus loin est en effet une hoirie de sa famille maternelle établie à Saint-Prix dès avant la fin du XVIe siècle. Ce fief appartint, dans le siècle suivant, à un certain François Lempereur, receveur des tailles à Gisors, fort maltraité par la Chambre de justice de 1661 (1). Deux filles de ce dernier épousèrent, l'une, Jacques Petit des Landes, de la compagnie des chevau-légers de la garde du roi, qui habita, à Saint-Prix, la maison dite de la *Terrasse;* l'autre, Charles Ruau d'Anserville, collègue de Charles de Lesseville à la Cour des aides. Dans cette seconde branche se transmit la Grange-Rubelles, par Charlotte d'Anserville à Claude-Charles Rossignol, écuyer, conseiller au Châtelet de Paris, qu'elle épousa le 7 avril 1707. Ceux-ci eurent trois filles, dont la seconde (2), Françoise-Charlotte, née le 10 août 1708, contracta une alliance d'où devait naître notre futur seigneur.

Nicolas Le Bas du Plessis, écuyer, capitaine dans le régiment Dauphin-Royal étranger, appartenait à une riche famille du Berry, anoblie sous Louis XIII. Le fief dont il portait le nom était le Plessis-Saint-Jean ou Praslin, près de Bray-sur-Seine (arrondissement de Melun). Il était l'un

---

(1) *Journal d'Olivier Le Fèvre d'Ormesson,* édition Chéruel, t. II, p. 368.

(2) L'aînée, Marie-Françoise, épousa, en 1744, le comte Philippe-François de Ricouart d'Hérouville; la troisième mourut jeune fille à Saint-Prix. Registres paroissiaux, 1735.

des quatorze enfants (1) de Michel Le Bas du Plessis (2), qui était devenu trésorier général de l'extraordinaire des guerres, par la vente que son frère, Claude Le Bas de Montargis, lui avait consentie de cette charge, en 1509, au prix de 1,300,000 livres (3). Nicolas, veuf de Françoise Le Griffe, morte sans postérité, épousa M[lle] Rossignol le 28 février 1729. Il mourut lui-même en 1744, à peine âgé de quarante-neuf ans, et laissant quatre enfants. Une fille aînée, Charlotte, se maria (4) à François-Marie Bruno d'Agay, troisième avocat général au parlement de Besançon, seigneur de Villers, Matigny et Bémont. De deux autres enfants, Antoinette-Françoise et Claude, nous ne savons que le nom.

Le cadet, François-Nicolas, dans lequel nous retrouvons le personnage annoncé, naquit le 23 mai 1740, et fut tenu sur les fonts le même jour, à Saint-Gervais, par Nicolas Le Bas, seigneur du Pailly, oncle paternel, et Suzanne Rossignol, femme de Nicolas-Claude Domilliers, conseiller au Châtelet, grand'tante maternelle. Cet enfant, qui connut à peine son père, paraît avoir été l'objet des prédilections de son aïeul, M. Rossignol. Par entraînement de l'exemple paternel et par goût de jeunesse, il suivit la carrière des armes. A peine en sa vingtième année, il fit les campagnes de la guerre de Sept-Ans, et se distingua dans celle de 1761, à côté du plus glorieux compagnon, le navigateur Bougainville (5), auquel il se lia d'une amitié que la mort seule interrompit. A son retour, il passa dans

---

(1) Baptisé en 1695.

(2) Mort en 1725.

(3) Bibl. nat. Mss, *Pièces originales*, LE BAS DU PLESSIS.

(4) Le 13 mai 1750, en la chapelle de l'hôtel de Soubise; elle était née en 1729, plus âgée par conséquent de onze ans que son plus jeune frère.

(5) C'est après cette campagne que le roi, voulant honorer d'une façon particulière le courage de Bougainville, lui fit don de deux canons de quatre livres de balles.

le régiment privilégié des gardes françaises, qui n'avait d'autre garnison que Paris. Son grand-père crut le moment venu de le fixer auprès de lui par de nouvelles affections et de plus proches intérêts : en lui faisant épouser, au mois de décembre 1765 (1), Louise-Catherine Choart de Magny, fille d'un de ses anciens collègues au Châtelet (2), il lui constitua en dot le fief de la Grange-Rubelles.

M. du Plessis prit goût au pays; il le témoigna en achetant de nouveaux biens dans les alentours. Il y fut engagé, sans doute, par le voisinage de deux compagnons d'armes, officiers comme lui aux gardes françaises, le comte de Maleyssie et le chevalier de Launey, dont nous reparlerons plus tard. Par contrat du 5 mars 1767, ce dernier lui céda : « une maison, jardin, enclos, terres, prés, bois, vignes et autres héritages, situés aux terroirs de Montlignon, Eaubonne et Saint-Prix, moyennant 67,200 livres en principal et 2,400 livres de pot de vin. » Le 4 juin de la même année, autre acquisition de 14 perches et demie de terre plantées de jeune bois, à Eaubonne (3). Toute propriété est occasion de guerre : M. du Plessis eut, en 1770, une querelle avec M. de Breget, qui s'opposait à ce que le prince de Condé reçût aveu direct du seigneur de la Grange-Rubelles (4). La même année, il perdit M. Rossignol, âgé de plus de quatre-vingt-trois ans.

---

(1) Contrat reçu le 9 décembre par Maigret et son collègue, notaires à Paris. (Archives de Seine-et-Oise).

(2) Conseiller au Châtelet de Paris en 1735, il était devenu receveur général des finances à Bordeaux, par suite de la démission de son père. Il avait épousé N..... Bronod, peut-être fille du notaire de ce nom, seigneur de la Lande vers le même temps. (Lebeuf, t. XV, p. 292). — Le fief de Magny-Saint-Loup était mouvant du chapitre de Saint-Etienne de Meaux. Originaires en effet de cette ville, les Choart se mêlèrent, dès le XVe siècle, à l'histoire de notre vallée par l'acquisition de la seigneurie d'Epinay-sur-Seine; c'est d'un Jean Choart que le connétable de Montmorency la racheta, comme nous l'avons dit, en 1560. Deux descendants de celui-là, dont l'un fut l'auteur de la branche des Choart de Buzenval, exercèrent la charge de prévôt vicomtal à Pontoise.

(3) Archives de Seine-et-Oise. *Biens nationaux*, Dossier LE BAS DU PLESSIS.

(4) Lefeuve, *le Tour de la Vallée*, t. II, p. 82.

Il recueillit alors dans son entier une terre qui balançait la seigneurie même, et, après celle-ci, avait attiré le regard et mérité une note de l'abbé Lebeuf : « De l'autre côté de la rue, dit-il, est une maison remarquable, appartenante à M. Rossignol, qui se dit seigneur de fief ; on assure que le domaine en est considérable » (1). On avait exactement renseigné notre historien. Le détail de ces biens nous manque ; mais nous en pouvons citer deux parties qui en font juger l'importance. Le clos Rossignol, c'était ainsi qu'on appelait les terrains attenant à la maison, occupait tout le versant à gauche de Rubelles, symétrique du jardin seigneurial. Il enfermait le coteau compris entre la montée de l'église au levant, la ruelle des plâtrières au couchant, les deux chemins de Saint-Leu au nord et au sud, en exceptant toutefois, à l'angle nord-est, le coin du village, au-dessus du clos Filassier et de deux autres petits clos contigus, appartenant à la seigneurie (2). Il avait de 27 à 30 arpents de superficie (3). Dans la plaine, tout un canton avait perdu le nom de l'ancien lieu dit les *Roussins*, pour prendre, par homonymie avec le propriétaire, celui de *Rossignaux* ou de *Rossignols*, que lui a conservé le cadastre moderne : c'était un beau champ de 28 arpents, tout d'un tenant, situé au long du terroir de Saint-Leu et du chemin de Saint-Prix au Plessis-Bouchard.

Ce cadre ne suffit pas à la fortune et aux goûts du jeune officier ; il jeta les yeux sur la seigneurie. M[me] de Montboissier, abrégeant une possession qui avait duré moins d'un an, la lui céda, par contrat passé devant M[e] Boutet,

---

(1) *Histoire de la banlieue ecclésiastique de Paris*, p. 428.

(2) Voyez le plan.

(3) Le second nombre, ou plus exactement 29 arpents 75 perches, est celui qui est fourni par le rôle de 1791. Le premier résulte du morcellement fait pour la vente des biens nationaux, le 26 ventôse an II.

L'arpent dont il est ici question, et qu'on appelait l'arpent de 18 pieds, vaut en gros 1/3 d'hectare (34 ares 18,87 centiares). Il se divisait en 100 perches.

notaire à Paris, le 18 janvier 1773 (1). Lisons quelques dispositions de cet acte, et, tout d'abord, la définition de la chose vendue. C'était :

Premièrement, la seigneurie de Tour, dit Saint-Prix, consistant en cens, rentes, droits seigneuriaux, lods et ventes, quand le cas y échet ;

Plus, le fief et maison seigneuriale de Rubelles, situés en la paroisse dudit Saint-Prix, une maison audit lieu de Saint-Prix et jardin fruitier ;

Plus, les parts et portions qui appartiennent à madite dame comtesse de Montboissier dans le fief de Maubuisson ;

Plus, les cens, rentes seigneuriales et foncières, droits d'échange, bois, terres labourables, prés, vignes, bâtiments, et généralement tous les biens immeubles et droits qui appartiennent à madite dame comtesse de Montboissier sur ledit territoire de Saint-Prix et ès environs.

Voici maintenant l'établissement des rapports féodaux :

Relèvent les seigneurie de Tour, dit de Saint-Prix et fief de Rubelles de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince de Condé, à cause de son duché d'Enghien, et sont chargés vers lui des droits et devoirs féodaux qu'ils peuvent devoir.

Les portions dans ledit fief de Maubuisson et ledit droit d'échange relèvent de Sa Majesté en fief, foi et hommage, et, à cause dudit droit d'échange, les propriétaires sont tenus de payer à la recette du domaine de la généralité de Paris, par chacun an, jour de saint Remy, cinq sols, faisant partie de vingt sols de rente féodale à la charge de laquelle les droits d'échange, dans les paroisses de Saint-Leu, Taverny et Saint-Prix, ont été adjugés (2).

Parmi les charges de la vente, je relève celle-ci :

Et, en outre, les biens ci-dessus vendus sont chargés, envers

---

(1) C'est dans cet acte que j'ai puisé bon nombre des renseignements qui précèdent.

(2) Le 4 mars 1677, à Charles de Lesseville. Voir l'acte de vente de 1719, cité plus bas.

le seigneur de Maffliers (1), de cent sols de rente d'une part, de trois livres quinze sols, et de portion de deux poulets, d'autre part. . . . . .

Les preneurs s'engagent à soutenir, à leurs risques et périls, une instance introduite contre leurs prédécesseurs par M. le commandeur de Rupières (2), possesseur d'une ferme voisine, et Messieurs du chapitre de Vincennes, seigneurs de Montlignon, « à fin de réclamation et restitution de directe, censive, droits seigneuriaux et autres objets. »

La vente est consentie moyennant 90,000 livres de prix principal.

Nous revenons, pour y insister, à la désignation du domaine. Nous l'avons interrompue précédemment au point où l'acte énonce que les biens transmis sont ceux qui ont appartenu à Mme de Montboissier, « sur le territoire de Saint-Prix et ès environs. » La phrase se poursuit : ... « et qui sont détaillés dans le contrat de vente qui en avait été faite par Messire Charles-Nicolas Le Clerc de Lesseville à François Marchand, le 2 septembre 1719. » (3) Cet acte sous les yeux (4), nous notons rapidement que la terre, vendue alors au prix de 84,000 livres, se composait du manoir de Rubelles, avec son enclos de 15 arpents, que joignait par le haut le pré des *Ragots* de 2 arpents 35 perches, de l'auberge des *Trois-Rois*, de deux fermes, de trois clos d'ensemble 5 arpents et demi, et enfin de 35 arpents environ de champs, prés, bois et vignes. La description viendra plus tard. Pour procéder avec exactitude, le notaire de 1773 eût dû ajouter à l'énumération de l'acte auquel il renvoyait la série des accroissements et des diminutions

(1) Cette rente avait été due, à l'origine, à un seigneur de Maffliers que nous connaissons, M. Le Boulanger.

(2) Jean-Charles de Rupières de Boisroger, commandeur de Louvières et Vaumion, de 1751 à 1771. Mannier, *Ordre de Malte*, p. 115.

(3) Vente suivie, on l'a vu, d'un retrait lignager exercé par le frère du vendeur.

(4) On en trouvera l'extrait utile dans l'Appendice.

postérieures. Il ne l'a fait cependant que d'une façon en quelque sorte accessoire, en donnant la liste des titres remis à M. du Plessis par le vendeur (1).

Mais si nous ne pouvons reconstituer les possessions seigneuriales par addition du domaine de M. Rossignol à la terre de Mme de Montboissier, il nous est loisible, abandonnant toute recherche d'origine, de déterminer l'ensemble des biens dont M. du Plessis fut le maître, après achat et après héritage. Nous avons l'information des documents les plus précis : un plan levé en 1783 (2), et la matrice de rôle pour la contribution foncière de 1792 (3). Sur certains points, nous trouverons d'utiles éclaircissements dans les procès-verbaux d'estimation dressés en vue de la vente des biens nationaux.

Donc, en 1791, le châtelain de Saint-Prix possédait sur la paroisse : 97 arpents 10 perches de terres et vignes, divisés en 15 pièces ; 49 arpents 81 perches de bois, et trois clos d'ensemble 63 arpents et demi. Sans compter celle des

---

(1) A la lumière insuffisante de ce document, il apparaît que, dans l'intervalle des deux contrats, les possesseurs de Rubelles se préoccupèrent surtout d'agrandir les dépendances immédiates du château. Par voie d'achat, ils y réunirent en deux fois la tuilerie de la veuve Desmarquais (1722-1749) et le clos de la *Serre* de Michel Anfroy, contenant 33 perches (1722) ; par voie d'échange, 2 arpents de terre appartenant à M. Rossignol, au lieu dit les *Fleurs-de-Lis* ou *Derrière-la-Tuilerie ;* 13 perches provenant des Mathurins d'Enghien, et 70 perches, de la fabrique, aux *Drapelets* et *Près du clos Moret* (1746); enfin une partie du chemin de Reinebourg enclose reportée sur un terrain de 1 3/4 perche, aux *Drapelets,* qu'on acheta de Pierre Dubost (1747). Citons aussi, pour être complet, les acquisitions faites au delà des limites de ce canton : 10 perches aux *Valavons,* de Pierre Sulpice (1720) ; 10 perches aux *Grésillons,* de Claude Boisselet (1746) ; une maison dans le village, de la veuve Desmarquais (1749) ; différentes pièces de vignes, d'Etienne Plet, peu importantes sans doute, car elles sont énoncées en bloc et sans désignation de contenance (1745), et c'est là l'obstacle à la supputation exacte des changements territoriaux de la seigneurie. Il y a lieu d'en distraire les biens vendus : d'une part, une rente foncière de 25 livres, assise sur la maison dite de la *Fleur-de-Lis,* occupée par la veuve Rousselet ; d'autre part, l'hôtellerie des *Trois-Rois,* acquise par le locataire, J.-P. Ledreux. De ce côté là, cependant, on a gagné un tronçon d'un très ancien chemin, la ruelle de la Marée.

(2) Communiqué par M. le vicomte du Plessis, petit-fils du seigneur de Saint-Prix, ancien officier, aujourd'hui retiré dans une terre de la Côte-d'Or. Je dois de plus à la parfaite bienveillance de M. du Plessis plusieurs traits biographiques concernant son aïeul.

(3) Archives de Saint-Prix.

maisons, château et fermes, la surface totale est de 210 arpents 41 perches. La majeure partie des terres (79 arpents 17 perches) était située parmi les labours de la plaine, entre le chemin de Montmorency et le chemin de Paris, aux lieux dits les *Glaizettes*, l'*Ormitteau* et les *Rossignols*. Sept arpents étaient dans les *Longues-Raies*, de l'autre côté du chemin de Paris ; le reste, dans les *Buviers* et les *Blanches-Plantes*. Les bois avoisinaient les *Fayons* et le *Champ-Pourri*, dans le premier vallon de la forêt. Une pièce de deux arpents, close et plantée en taillis de chêne et de châtaignier, était située près de la Croix-Jacques et portait le nom de *Clos-Rouillard* (1). Parmi les clos proprement dits, celui de M. Rossignol a été décrit ; la maison aperçue par l'abbé Lebeuf en a disparu, démolie de 1773 à 1774 par le nouveau seigneur, qui lui a naturellement préféré le château ; des communs l'ont remplacée. Un ancien colombier est resté debout. Du côté du nord, confinaient à ce terrain et le séparaient du village, trois autres clos ou jardins, que nous avons déjà mentionnés : le clos de la *Chaussée*, d'environ 2 arpents (2), le jardin *Filassier* et le jardin du *Pressoir*, réunis en un seul, sous le nom du premier. Le Filassier, d'une contenance de 3 arpents et demi (au cadastre $1^{h}22^{a}05^{c}$), moitié verger, moitié vignoble, est loué, moyennant 340 livres, à Jacques Boudignon, d'Andilly (3). Il est attenant à deux maisons situées, comme aujourd'hui, sur le bord du chemin, les mêmes sans doute. De là, la vue est charmante ; aussi le bailleur a-t-il imposé à Boudignon l'obligation de l'y laisser pénétrer, « lui et sa compagnie, toutes les fois qu'il lui plaira de s'y

(1) C'est aujourd'hui la *Solitude*, propriété de M. Arthur Pernolet.

(2) L'acte de 1719 porte 2 arpents 63 perches, le cadastre actuel, 64 a. 30 c. Il appartient actuellement à M. Leroy. La description de ce clos est amplement donnée par l'acte 1719. Voir l'Appendice.

(3) Bail du 8 septembre 1789. Archives de Seine-et-Oise. — Il était loué auparavant à Bricon, l'ancien jardinier de M. Rossignol.

promener. » Les terres de M. du Plessis sont affermées par parcelles à vingt cultivateurs (1) de Saint-Prix ; les seuls lots importants sont : 24 arpents loués à J.-P. Morisset, 16 à J.-P. Ledreux, 7 à P.-A. Féret, 6 à P. Ledreux (2). Celui-ci est en même temps locataire de la maison décrite dans l'acte de 1719, sous le nom de maison de la ferme, située au coin de Rubelles et du chemin de Saint-Leu (3). Il jouit là de quelques bâtiments d'exploitation rurale, avec cour et jardin d'un arpent, moyennant un loyer de 80 livres.

Il est impossible de le dissimuler au lecteur, il est pris, comme l'ami d'autrefois, dans une de ces visites où le maître donne un coup-d'œil à toute chose et se complaît aux énumérations. Cela lui rendra peut-être un dernier effort de patience plus léger, de savoir que la tournée avance et que nous nous rabattons enfin vers le château et les beaux entours qui sont la parure de la seigneurie.

L'entrée principale est à droite de la montée du village, en face d'une demi-lune et d'une longue allée qui ouvre, de l'autre côté de la rue, dans le terrain Rossignol, une profonde perspective d'ombrages. La grille d'honneur, large de six toises et haute de neuf pieds, est flanquée de deux pavillons habités par Levif, concierge-régisseur. Elle est située au même endroit qu'aujourd'hui la grande porte du charpentier Bridault. Le château a son emplacement assez bien marqué par un hangar actuel. C'est une large maison, ornée d'un fronton et couverte d'ardoises, avec deux ailes en saillie sur la cour d'entrée, d'un aspect banal, et n'offrant rien en somme qui la tire du commun des grandes habitations bourgeoises de cette époque ; nous y reviendrons tout à l'heure. A droite est le potager ; à gauche, des com-

(1) Ils ne tenaient ensemble que 76 arpents sur 97 ; le reste était sans doute cultivé par des gens d'autres villages, des *horsins*, comme on disait alors.

(2) Minute du rôle de la taille de 1788. Archives de Seine-et-Oise.

(3) Aujourd'hui maison Bonnet (François).

muns importants divisés par trois cours, et comprenant successivement : le premier bâtiment, remises, cuisine et chambres de domestiques ; le second, écurie, étable, bûcher et laiterie ; le troisième (1), logement de jardinier avec façade sur la rue. Le jardin, entouré de ses dépendances, à une entrée par la cour dite des remises : vaste enclos, égal en surface à celui de l'ancien seigneur de la Grange-Rubelles (2), il s'étale sur les pentes que couvrent aujourd'hui les magnifiques pelouses de M. Double. Il occuperait tout le quadrilatère compris entre le village et les trois chemins de Reinebourg, du Gué et de Rubelles, s'il n'avait trouvé pour limite, à l'angle nord-est, les murs de ce petit jardin des Vendôme, par lequel il sera absorbé un jour. Il offre, en ses diverses régions, toutes les variétés de l'agrément et de l'utile, depuis le parterre fleuri et les bosquets qui décorent le devant du château, jusqu'aux prairies, aux champs, aux vergers dont les cinq cents pommiers rejoignent à mi-côte les maisons de Saint-Prix (3). Le parterre, de la vieille école française, est distribué en allées symétriques, quelques-unes bordées de palissades d'ormilles à hauteur d'appui, d'où émerge par intervalles la tête d'un orme taillée en boule. Dans l'allée plus large qui suit l'axe des bâtiments, un jet d'eau, alimenté par la fontaine publique, retombe dans un bassin communiquant avec le réservoir du potager. Des vases, des corbeilles à fleurs en terre cuite, des bancs et des statues de pierre de grandeur naturelle complètent la décoration. Au-delà, on rencontre une grande pièce d'eau qui n'a point été détruite, et dont la décharge va, suivant une disposition qui subsiste aujourd'hui, à l'abreuvoir communal. Plus

---

(1) Celui-ci était loué isolément, en 1719, moyennant 60 livres, à un Touilliet.

(2) 30 arpents 25 p. en y comprenant la superficie des bâtiments et des cours (1 arp. 87 p.)

(3) Le compte en est fait : « dans les vergers et prairies, 521 pieds d'arbres fruitiers, dont majeure partie de pommiers. »

loin, les allées entrecroisées d'un jardin anglais cheminent dans des bosquets plantés de tilleuls et de peupliers, et, tout au bout, sous une futaie qui fait, paraît-il, ombrage du côté de Reinebourg et donne un refuge trop facile aux oiseaux pilleurs de grains (1). Cette description fait songer à celle que trace La Bruyère du parc de notre suzerain à Chantilly. Je la cite, sans toutefois chercher d'analogie ailleurs que dans les termes mêmes, et peut-être dans l'arrangement des parties principales : « Voyez, Lucile, ce morceau de terre, plus propre et plus orné que les autres terres qui lui sont contiguës : ici, ce sont des compartiments mêlés d'eaux plates et jaillissantes; là, des allées en palissades qui n'ont pas de fin, et qui vous couvrent des vents du nord; d'un côté, c'est un bois épais qui défend de tous les soleils, et d'un autre, un beau point de vue... » (2) Comme on avait le portrait de Condé dans la salle à manger du château (3), voulut-on aussi se donner au dehors l'image de son séjour ?

Les eaux avaient fourni à Rubelles un autre motif, dans la partie haute de l'enclos : avant de tomber dans le bassin du parterre, elles franchissaient une cascade à étages réguliers ornés de vasques et de statues, et dont la disposition tout architecturale était couronnée par un pavillon à colonnes, une sorte de temple encore debout à l'heure présente. Il n'était jardinier d'alors qui ne sacrifiât au paysage littéraire ; comment celui de Rubelles eût-il échappé à l'influence de Delille, quand ses travaux avaient parfois pour témoin l'auteur même du poème des *Jardins !*

Nous abordons le château. Si l'on compare au procès-verbal révolutionnaire la description qu'en donne l'acte

---

(1) C'était le temps d'une guerre déclarée aux moineaux. Beaucoup de cahiers de 1789 fulminent contre cette engeance : quelques-uns proposent d'obliger chaque paysan à rapporter annuellement un certain nombre de têtes proscrites.

(2) *Œuvres* de La Bruyère, t. II, p. 257.

(3) Inventaire annexé à l'acte de 1719.

de 1519, on reconnaît aisément l'ancienne demeure des Lesseville, rehaussée d'un étage. L'intérieur en est aménagé pour recevoir une nombreuse famille. Un vestibule, où aboutit l'escalier principal, partage le rez-de-chaussée en deux parties : à gauche, pièces de service et escalier de dégagement; à droite, salle à manger, où l'on signale un plafond à poutres pendantes, avec lambris à hauteur d'appui, pavage de pierres de liais et carreaux de marbre noir, poële de faïence construit sur place; à la suite, salon et salle de billard, ces deux pièces parquetées, le salon avec cheminée et foyer de marbre jaune, la salle de billard dans l'aile en retour. Le premier étage est distribué en cinq appartements, avec cheminées en pierre de liais et carrelage de terre cuite, desservis par un long corridor du côté de la cour; il n'est plus question de la chapelle où un Lesseville se maria en 1716. Le second étage offre onze chambres, et le comble deux.

Voilà terminée cette longue inspection. La scène est reconstruite : j'y voudrais maintenant ramener les personnages.

A l'époque où le sieur Belargent, l'expert pontoisien, écrit le procès-verbal que j'ai suivi de point en point, n'étant infidèle qu'à la forme, la Révolution a la main mise sur les châteaux et n'en peut plus constater que la nudité et l'abandon. Le plâtre des murs tombe à Rubelles, le plafond du salon est étayé, et les statues gisent sur les degrés de la cascade tarie. Les maîtres sont en prison ou en exil.

Essayons, avec d'autres guides, de remonter le cours de ces souvenirs, et, ranimant les derniers jours de l'ancien régime, de replacer le châtelain dans sa demeure, au milieu de sa famille et de ses amis.



III

Le dernier seigneur de Saint-Prix. — La société du château et le voisinage

M. du Plessis a poursuivi sa carrière avec succès; sous-lieutenant à l'époque de son mariage, nous le retrouvons en 1786 mestre de camp d'infanterie, c'est-à-dire ayant rang de chef de régiment. Aux gardes françaises, il était, avec ce grade, capitaine de la colonelle (1), belle compagnie de grenadiers, où Lefebvre, plus tard maréchal, était sergent commandant les cadets, et sa femme, la future duchesse de Dantzick, cantinière. Il avait à Paris son principal séjour, en un hôtel de la rue Saint-Louis, au Marais, nº 16, qu'il acheta en 1780. Il visitait toutefois assez souvent sa terre; ses venues y sont marquées par des saisines datées du château de Rubelles. Il semble ne pas abandonner la direction de ses affaires et surveiller lui-même les cultures, les baux et les litiges. Un certain procès Leduc dut le préoccuper : il dura dix ans, et aboutit

(1) Cette compagnie, qui était la première, avait toute la fleur du prestige du corps; le chansonnier Vadé y place le héros du couplet si connu :

Dans les gardes françaises
J'avais un amoureux :
. . . .
Mais de la colonelle
C'est le plus scélérat.

enfin (1) à la reconnaissance des droits seigneuriaux auxquels nous avons vu que le tenancier voulait se dérober dès le temps de M. de Breget. En son absence, M. du Plessis était représenté par Levif, qu'il avait muni de sa procuration le 31 octobre 1772, et, plus tard, par Jacques Lepied, un courageux serviteur des mauvais jours. La tradition représente le seigneur de Saint-Prix comme un homme bienfaisant, avec le charme de la bienveillance, se contentant de pincer l'oreille au fermier qui avait tiré sur ses pigeons (2), n'ayant rien de ce que Marmontel appelle l'arrogance du seigneur de paroisse. Il cherchait à remplir en quelque façon le devoir d'aide qui avait été jadis (il y avait si longtemps que maint seigneur ne s'en souvenait plus) la raison de la redevance féodale. Ainsi, il ouvrait ses archives aux dépôts des comptables de la communauté ; il reçut notamment toutes les pièces relatives à une importante réparation de l'église et au recouvrement à opérer par les collecteurs, Jacques Hautemulle et Louis Pommié, de l'imposition affectée à cette dépense. (3)

C'est à la fin de l'été seulement, aux approches des vacances, qu'il amenait à Saint-Prix M[me] du Plessis et leurs trois enfants : un fils, Charles, qui, à l'âge d'homme, servit sous les ordres de son père, et deux filles, dont l'aînée fut M[me] de la Selle, et l'autre, M[me] de Mandat. On était sûr de retrouver là, d'abord, les habitants de la Terrasse, le vieux cousin Petit des Landes et ses nièces, M[mes] de Brainville et de Vaux. Puis venaient les d'Agay, au temps de la chasse et des vendanges. Le beau-frère de M. du Plessis avait eu une heureuse fortune depuis son mariage. Appelé de Besançon à Paris par le chancelier, qui l'avait distingué, il devint successivement

---

(1) J'en ai sous les yeux le volumineux dossier.

(2) Trait raconté par le fils de ce fermier, M. Evergiste Ledreux, ancien adjoint.

(3) Le rôle de recouvrement s'élevait à 10,025 livres 18 sols.

maître des requêtes, conseiller d'État, président du Grand Conseil et intendant de Bretagne ; en 1766, il fut fait comte. En 1771, il passa à l'intendance de Picardie, où il montra des qualités éminentes. Son administration ne mérita qu'un reproche, celui d'être abandonnée trop souvent, pour l'application des plans qu'il avait conçus, à des mains subalternes et rudes (1), pendant que lui-même, préférant Paris à Amiens, venait habiter de longs mois son hôtel de la rue de Berry, au Marais, et aussi Rubelles, où nous le rencontrons.

Tout ce monde arrivait avec son train de maison, équipages et nombreux domestique. Notre teneur de livres paroissiaux s'en apercevait bien, à la besogne inaccoutumée que ce surcroît d'habitants lui apportait. Parfois, Gilbert (2) taillait sa meilleure plume pour inscrire les titres du seigneur, qui daignait donner son nom à l'enfant d'un de ses vassaux. Le 28 novembre 1773, M. du Plessis tint sur les fonts une fille de Levif, avec sa nièce, Françoise-Marguerite-Nicole d'Agay. Mlle d'Agay avait deux frères, que Saint-Prix a connus aussi : Philippe-Charles, intendant adjoint à son père, et Antoine-Thérèse-Joseph, officier de dragons.

Les temps étaient encore sereins et les devis joyeux. Je sais un des récits contés au salon du château, pour égayer les soirées qui s'allongent si vite en septembre. Il ne semblera pas messéant que je le rapporte ici ; c'était un souvenir de famille, et qui a son prix en somme pour les curieux de La Fontaine. Le bonhomme avait beaucoup de laisser-aller et de distractions, en quoi sa réputation est faite. On ne s'étonnera guère, par exemple, qu'il ne songeât

---

(1) *Les Intendants de la généralité d'Amiens,* par de Boyer de Sainte-Suzanne, p. 216 et s.

(2) J'ai longuement parlé de ce Gilbert dans *l'École et la Population de Saint-Prix depuis 1668*, opuscule publié au tome V des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.*

pas à se garder de l'inconvénient ordinaire aux priseurs inattentifs. Un soir, il était à Meaux, chez le curé Jean Choart (1), grand-oncle de Mme du Plessis ; il laissa tomber du tabac dans la tasse de café qu'il tenait à la main et qu'il allait offrir à une dame. Son hôte, s'étant aperçu de l'accident, révolté, se débattait, pour couper court à cette galanterie. A la fin, ne pouvant vaincre autrement l'insistance de La Fontaine, dont on allait accepter le breuvage, d'un revers de main, il renversa la tasse. De là fâcherie, et même une certaine rancune, quoiqu'elle ne fût pas habituelle au poète, si bien que, le sujet s'étant offert de la fable *le Curé et le Mort* (2), il en prit occasion de riposter à une brusquerie par un coup d'épingle. Le curé qui, voiturant son ouaille défunte, calcule le profit des prières qu'il ne dit pas, fut appelé Jean. Chouart. On pouvait, à la vérité, le confondre avec un personnage de Rabelais : sans cela, l'impertinence eût été trop claire ; mais, si les commentateurs y ont été trompés, il n'est personne des entours de La Fontaine qui ne se soit diverti de l'équivoque. Ajoutons, sur la foi du même renseignement (3), que la fable fut composée au château de Belou (4), près de Meaux, où l'on vit éclore presque au même temps celle des *Deux Pigeons*.

---

(1) Jean Choart, né en 1640, docteur en théologie en 1670, pourvu, le 12 février 1674, de la cure de Saint-Germain-le-Vieil. La Chenaye, Vo Choart.

(2) Fable XI du livre VII. La citation de Mme de Sévigné sur ce sujet est bien connue : « M. de Boufflers a tué un homme après sa mort : il était dans sa bière et en carrosse : on le menait à une lieue de Boufflers, pour l'enterrer. Son curé était avec le corps : on verse, la bière coupe le cou au pauvre curé. » (*Lettres*, édition Monmerqué, t. II. p. 514.) — « Voilà cette petite fable de La Fontaine sur l'aventure du curé de Boufflers, qui fut tué tout raide, en carrosse, auprès de son mort ; cet événement est bizarre, la fable est jolie. » (Ibid., p. 529.) — L'éloge est court sous une plume aussi abondante ; pour nous, cette fable a le tort de venir après *la Laitière et le Pot au lait*, et de la recommencer avec moins de grâce. Les contemporains, il est vrai, la connurent la première ; la suite de la précédente lettre l'indique.

(3) Je tiens l'anecdote de M. le vicomte du Plessis.

(4) Le château de Belou est situé, comme le château de Magny, dans la commune de Boutigny, à cinq kilomètres de Meaux.

Le cercle de famille de M. du Plessis, composé comme nous venons de le voir, s'ouvrait à des amitiés qui nous sont connues. Rappelons deux personnages précédemment rencontrés, MM. de Launey et de Maleyssie ; le lecteur nous accordera quelques lignes pour les rattacher à leurs origines locales.

Le nom du premier va s'illuminer soudain d'une lueur tragique ; n'a-t-on pas déjà reconnu la victime de la première journée révolutionnaire ? Bernard-René Jourdan de Launey, qui était issu d'une famille normande (1), nous appartient par le côté maternel. Il avait hérité le domaine qu'il vendit à M. du Plessis de son aïeul, Alexandre Aubry d'Armanville, ancien receveur des finances en la généralité de Rouen, ci-devant maître d'hôtel du roi. Les registres paroissiaux de Montlignon nomment, en 1680, le père de ce dernier, René Aubry, pourvu avant lui de la même charge de finance. Le 26 septembre 1742, l'acte de baptême de deux cloches de son village nous présente un tableau assez complet de cette famille. Les parrains étaient le marquis de Maleyssie et Gabriel-François Hinsselin, seigneur du Mesnil-Lacroix, Tranges et le Souci ; les marraines, dame Geneviève de Bragelongne, épouse de M. Aubry d'Armanville, et sa fille, dame Charlotte-Renée Aubry, épouse de « René Jourdan de Launey, chevalier, seigneur de la Bretonnière, Gourbeville et autres lieux, gouverneur pour le roi de son château de la Bastille, et chevalier de Saint-Louis (2). » M. de Launéy avait contracté une première union avec Charlotte Sevin de Quincy, morte

---

(1) Saint-Sauveur-le-Vicomte, près de Valognes, en fut le berceau. Je rétablis l'orthographe du nom conformément aux nombreuses signatures que j'ai eues sous les yeux.

(2) Le baptême fut célébré par un abbé de Bragelongne, doyen et grand vicaire de Beauvais. Il ne faut pas le confondre avec le frère de Mme d'Armanville, l'abbé Christophe-Bernard de Bragelongne, chanoine et comte de l'église royale Saint-Julien de Brionde, élève et ami de Malebranche, membre très distingué de l'Académie des Sciences, familier du salon de Mme de Lambert (1688-1744).

sans enfants. Remarié le 12 avril 1736 avec Mlle d'Armanville, il en eut, en 1740, Bernard-René, le contemporain de M. du Plessis. En 1757, le jeune officier aux gardes françaises signe l'acte de sépulture de son grand-père. Enfin, les mêmes registres nous offrent une dernière fois, en 1765, le nom du chevalier de Launey « propriétaire à Montlignon, » où il a recueilli l'héritage de M. d'Armanville. C'est en 1776 seulement qu'il fut fait gouverneur de la Bastille, non point en remplacement de son père, qui, mort dès 1749, eut pour successeurs, dans cet intervalle, MM. Baile, d'Abadie et le comte de Jumilhac-Cubejac (1). La vente du domaine de Montlignon, en l'éloignant du voisinage du seigneur de Saint-Prix, ne rompit pas les liens jadis formés. L'ancienne camaraderie se resserra même, quelques années après, par une alliance entre les deux familles : un des fils de M. d'Agay, l'intendant adjoint d'Amiens, épousa la fille de M. de Launey, et Rubelles dut revoir plus d'une fois le futur otage des vainqueurs du 14 Juillet.

Je ne puis omettre de rappeler que les Maleyssie, auxquels j'arrive, descendent de Pierre d'Arc (2), le frère de *la bonne Lorraine*; mais cela dit, et sans transition, je note l'événement tout moderne qui les rapprocha de nous : le marquis (Charles-Gabriel), que nous avons vu parmi les honneurs d'un baptême à Montlignon, était devenu, par

---

(1) M. de Launey père avait été nommé, en 1718, dans des circonstances notées par Saint-Simon : « Bernaville, nous dit celui-ci, qui, de lieutenant de roi de Vincennes, avec la charge de confiance des prisonniers, avait passé au gouvernement de la Bastille, venait de mourir. Launey, qui en était lieutenant de roi, eut ce gouvernement, et ce fut un très bon choix. Je parle ici parce qu'il y fut mis dans un temps important et difficile. » (*Mémoires*, édition Chéruel et Ad. Regnier, t. XVI, p. 130.) — Baile (Pierre), ancien capitaine au régiment de Champagne, lieutenant de roi du château de Vincennes, exerça les mêmes fonctions de 1749 à 1758 : d'Abadie (François-Jérôme), ancien colonel d'infanterie, lieutenant de roi à la Bastille, de 1758 à 1761 ; le comte de Jumilhac-Cubejac, de 1761 à 1776.

(2) *La Famille de Jeanne d'Arc*, par M. Boucher de Molandon, 1878, p. 121. Voir aussi l'*Intermédiaire* du 10 février et du 25 mars 1880.

son mariage avec Anne-Philiberte de Barrillon (1723), le maître du château de Maugarny. C'était déjà par un mariage que les Barrillon, famille amie de Mme de Sévigné, en avaient pris possession après Olivier Fayet, le président aux enquêtes, parrain de notre grosse cloche (1). Le fils cadet de la marquise de Maleyssie hérita de ce fief. Charles-Philibert Tardieu, comte de Maleyssie, longtemps connu sous le titre de chevalier, était le frère du marquis Antoine-Charles (2), et, comme lui, comme M. du Plessis, officier aux gardes françaises. Il épousa, en 1769, la fille d'Adrien-Clément Sylva, maître des requêtes. Un double lien nous le rattache : sa confraternité avec le seigneur de Saint-Prix, et la possession dans notre paroisse même d'importantes dépendances de sa terre. Citons 13 arpents de bois à la *Croix-de-Selle* et au *Champ-Pourri*, une grande pièce de 45 arpents riveraine d'Eaubonne (*Sous le bois du Luat*) (3), et dont 12 arpents furent distraits plus tard au profit de ce terroir. Les Maleyssie étaient en bonnes relations avec les Petit des Landes ; nous le savons encore par l'inscription commémorative du baptême (1767) qui réunit leurs noms sur la cloche actuelle de Montlignon. Leur parenté avec les Tardieu d'Esclavelles, et par suite avec Mme d'Épinay, leur donna, dit-on, quelque rôle dans un monde plus en vue que le nôtre. On suppose que, dans la scène des *Mémoires*, si pathétique et si crue, qui précéda le départ de l'infidèle Francueil et de Mme de Versel pour

(1) Sa fille, Bonne Fayet, épousa le président de Barrillon, qui, de concert avec André d'Ormesson, arrêta les articles du contrat de mariage de Marie de Rabutin-Chantal. Maugarny passa ensuite à Paul de Barrillon d'Amoncourt, longtemps ambassadeur en Angleterre, celui auquel La Fontaine dédia *le Pouvoir des Fables* ; puis (1691) à son fils Antoine, intendant de Béarn, qui eut d'Anne Doublet la future marquise de Maleyssie.

(2) Plus tard lieutenant de roi à Compiègne.

(3) Les seigneurs de Maugarny se qualifiaient aussi de seigneurs du Luat. Le domaine se rattachant à ce dernier fief est aujourd'hui partagé entre la propriété de la Tour et la propriété voisine qui a conservé l'ancien nom du Luat.

la Mailleraye, le personnage introduit sous le nom de Maurepaire n'est autre que le seigneur de Maugarny (1). Notre comte de Maleyssie mourut jeune encore, en 1785 ; de ses deux filles, l'une, Adrienne-Jeanne, épousa, en 1790 (2), le colonel Philippe-Henri, comte de Grimoard, alors instituteur du duc d'Angoulême et du duc de Berry (3).

Nos registres paroissiaux, à cette époque, présentent deux noms que j'attire vers la seigneurie, sans raison décisive, je l'avoue. Le premier est celui de Louis-Robert Bouette, chevalier, seigneur de Blémur (4), que je puis plus certainement désigner comme ami du dernier prieur de Saint-Prix, M. d'Albaret. Le second sonne davantage : il s'agit de Messire Joseph-Etienne de Thomassin, marquis de Saint-Paul (5), vicomte de Reillane, baron de Châteaurenard, président à mortier au parlement de Provence. Ce magistrat vint à Saint-Prix pour un baptême, le 28 mai 1779. Il se rapproche dans notre souvenir d'un de ses anciens collègues, M. Duplat, président honoraire au parlement de Pau, alors retiré dans la paroisse d'Eaubonne, dont il était seigneur en partie.

Ce n'est pas sortir de notre sujet que de jeter un coup-d'œil sur Saint-Leu. Deux châteaux y sont pour ainsi dire

---

(1) Nous revenons ici, bien entendu, au marquis Charles-Gabriel. Mme d'Épinay a souvent ainsi composé des noms par analogie. La conjecture est indiquée par M. Boiteau, t. I, p. 335.

(2) Registres paroissiaux de Margency.

(3) Il devint général, et se fit une réputation d'écrivain par des travaux distingués d'histoire et d'art militaire.

(4) Issu d'une famille en possession, depuis plusieurs générations, de la charge de gruyer et capitaine de chasses du duché de Montmorency. Il se maria à Montlignon, en 1776, dans une chapelle appartenant à M. de Mastin, abbé commendataire de Saint-Martin de Pontoise.

(5) Sur le marquisat de Saint-Paul-lez-Durance, érigé en 1682, en faveur de l'aïeul de ce personnage, Mme de Sévigné a glosé fort spirituellement, à son ordinaire : « Mme de Montglas a marié sa fille, de la maison de Clermont, avec cent mille francs, à un provincial appelé Thomassin. Ce provincial a une espèce de moulin qui s'appelle Saint-Paul, cela donne lieu d'appeler cette jeune femme Mme la comtesse de Saint-Paul, qui est le nom du dernier prince cadet de la maison de Longueville. Cette fausseté fait un éclaircissement perpétuel de la vérité, qui est la chose la moins bonne à dire. » — *Lettres*, t. VII, p. 170.

en présence : l'un, le véritable, j'entends la résidence du seigneur, est assis dans la partie haute de l'ancienne terre de Leumont, contiguë à notre village, débordant même sur son terroir, de telle sorte que les bâtiments sont à cheval sur la limite des deux paroisses (1) ; l'autre, au bas de la colline, touchant aux maisons de Saint-Leu, n'est en réalité qu'une grande habitation bourgeoise, plus moderne et plus somptueuse. Le premier, depuis le 3 août 1765, est la propriété de M. Claude-Henri Droïn, président à la Cour des monnaies. Il appartenait auparavant à Jean-Nicolas Dufort, introducteur des ambassadeurs, qui dut s'en éloigner dès 1764, appelé dans le Blaisois par sa nomination au poste de lieutenant général, et de seigneur de Saint-Leu devint peu après comte de Cheverny. Un épithalame sur son mariage avec Anne-Marie-Edme Le Gendre, fille d'un président en la Chambre des comptes, se trouve dans le recueil des poésies de l'abbé de Lattaignant. Le nom de cet auteur nous touche, sinon son œuvre et sa personne ; car il importe de distinguer un de nos prieurs de Saint-Victor, Louis de Lattaignant, décédé à Saint-Prix, le 24 février 1731, du rimeur galant Gabriel-Charles, mort à Paris (2) le 10 janvier 1779, chanoine honoraire de Reims et doyen de la Chambre ecclésiastique. Le poète (3 était le neveu du prieur.

---

(1) Un plan dressé par François Vaillant, arpenteur de Montlignon, le 19 décembre 1791, explique que 7 perches 13 pieds de la surface de ces bâtiments étaient situés sur Saint-Prix, et 3 perches et demie sur Saint-Leu. L'emplacement s'en voit encore dans le parc de M. Carlin.

(2) Jal. *Dictionnaire critique.*

(3) Abbé sans scrupules, poète sans esprit, il l'a prouvé du même coup, en recommençant un conte de La Fontaine. Il avait la gaîté et la verve qui font qu'on ne regarde pas de trop près aux paroles ; et les paroles seules nous restent. Qu'on en juge par le début de l'épithalame :

Volez, Hymen, quittez les cieux ;
Votre présence dans ces lieux
Est désirée et nécessaire.
Prenez vos nœuds les plus charmants ;
Vous n'avez eu depuis longtemps
D'aussi bonne besogne à faire.

M. Dufort (1) eut pour collègue, comme introducteur des ambassadeurs, M. de La Live de Jully, beau-frère de Mme d'Épinay (2) et beau-frère aussi du banquier marquis Jean-Joseph de Laborde (3), qui précisément fit construire le château d'en bas. Celui-ci éleva la nouvelle habitation sur les plans de Bertault, en 1774, un an aprés avoir acquis de la comtesse de Longaulnay la seigneurie de Taverny et tous les fiefs circonvoisins. J'ai lieu de penser que la terre où s'exerça dans ce temps sa passion de bâtir, était celle qui avait appartenu jadis à Jean Oursin, écuyer, receveur général des finances à Caen, et à Catherine Allen, sa femme (4). Il y a quelque intérêt à remettre leurs noms en lumière, à cause du mariage de leur fille Jeanne avec Jacques-Antoine, marquis d'Hérouville, cousin de ce comte d'Hérouville qui épousa Mlle Rossignol, la tante de M. du Plessis. M. de Laborde, distrait de notre vallée par ses magnifiques travaux de la Ferté-Vidame, dont le fruit lui fut enlevé plus tard par l'envieuse admiration du duc de Bourbon (5), vendit au bout de peu de temps Taverny

---

Et le reste du morceau, où le trait principal est un calembour sur Dufort, ne vaut pas cela ! — *Poésies,* t. II, p. 38. — La Chenaye a cité l'abbé-chansonnier, sans le rattacher à sa filiation. C'était l'enfant d'un second mariage de Gabriel (frère de Louis), sieur de Grangemenant, qui éponsa successivement Hélène Lallemant de Lestrée et Anne-Geneviève du Noyer. — Bibl. nat. Cabinet des titres, dossier LATTAIGNANT, f° 3 et 15. La première de ces pièces contient quelques traits biographiques curieux et vifs.

(1) Deux noms suffiront pour reformer la chaîne des seigneurs, en remontant de ce dernier à Vésin, le successeur des Lesseville déjà cité : d'abord, le père du comte de Cheverny, Joseph-Pierre Dufort, maître ordinaire en la chambre des comptes, qui rendit aveu, le 23 avril 1739, de la terre, fief et seigneurie de Leumont au prince de Condé. Il venait de l'acquérir de Nicolas Baille, conseiller au Grand Conseil, seigneur lui-même depuis 1726.

(2) On sait que de La Live d'Épinay avait deux frères : de La Live de Jully et de La Live de la Briche. Le premier était renommé pour la magnificence et l'élégance de ses goûts.

(3) Ils avaient épousé les deux sœurs, filles de M. Nettine, banquier de la cour de Vienne à Bruxelles.

(4) Registres paroissiaux de Saint-Leu.

(5) Le dernier des Condés eut un goût persistant pour les créations de Laborde ; car, après l'Empire, il acheta la maison de Saint-Leu, où il trouva la fin tragique que l'on sait, le 27 août 1830.

au prince de Conti, Saint-Leu à Beaujon, banquier de la cour comme lui-même. La possession du second financier, aussi courte que celle de son prédécesseur, ne dura que du 26 mars 1777 au 9 mars 1780; alors, il céda la place au duc de Chartres, qui cherchait un lieu d'éducation paisible et champêtre pour ses enfants.

M[me] de Genlis régna véritablement dans ce domaine; elle en fit les honneurs et le renom.

Parmi les gens de lettres qu'on compte maintenant dans cette vallée, nous dit le Prieur (1), je citerai une personne du sexe, distinguée par son esprit, ses lumières et son mérite dans plus d'un genre. La place qu'elle occupe auprès des princes confiés à ses soins doit d'autant plus la flatter qu'elle est l'ouvrage de sa réputation et la récompense de ses travaux littéraires. C'est M[me] la marquise de Genlis, qui passe une partie de l'année à Saint-Leu-Taverny, dans une maison de campagne de M. le duc de Chartres. Le jardin de cette maison excite justement la curiosité de ceux qui aiment à trouver dans un petit espace des contrastes et des singularités qu'on rencontre en grand dans les jardins anglais. La vue qu'on découvre de là est très étendue; les eaux y sont assez abondantes et s'échappent à travers un rocher factice, d'une structure fort belle, mais un peu trop étudiée, défaut difficile à éviter quand l'art veut contrefaire la nature sans en suivre les lois et les goûts.

Je sais que la famille du Plessis évita M[me] de Genlis, soit à cause des sentiments du Palais-Royal, qu'elle avait épousés et qui déplaisaient fort, soit qu'on soupçonnât que son rôle intime n'était pas d'un « gouverneur » autant qu'elle aimait à le publier. La vanité qu'elle prenait de ce titre s'est marquée dans une circonstance locale. Le 17 juillet 1788, elle présenta au baptême, à Saint-Leu, sa petite-fille, une enfant de la vicomtesse de Valence, dont elle fut marraine avec le prince. Elle avait été qualifiée par le rédacteur de

(1) *Description d'une partie de la vallée de Montmorency...*, p. 2.

l'acte : « marquise de Sillery, gouvernante des enfants de M. le duc d'Orléans ; » quand elle reçut la plume pour signer, elle ajouta au-dessus de la ligne, après le mot gouvernante : « et gouverneur (1). » Il est à penser, comme le remarque l'auteur que nous venons de citer, que les raisons qui lui firent confier l'éducation de ces enfants tenaient à ses talents et à sa personne. Elle avait toutefois pour cette charge une recommandation historique : en 1680, un marquis de Sillery (Louis-Roger Brûlart, mestre de camp d'infanterie, dont le titre alla plus tard à la branche cadette des Brûlart de Genlis), avait été désigné comme gouverneur de Philippe, duc de Chartres, neveu du roi. Il y avait des objections à ce choix, dont les épistoliers contemporains (2) s'étonnèrent, et qui ne fut pas confirmé. La postérité ne s'étonne pas moins qu'on ait eu tant de peine à décider qui formerait les mœurs du Régent.

Je ne ferme pas les registres de Saint-Leu sans y relever le nom de Jacques-Joseph Mathas. On se rappellera sans doute cet habitant de Montmorency, descendant d'une famille où se transmettait la charge de procureur fiscal, comme chez les Le Laboureur celle de bailli au siècle précédent, un obligeant voisin, auprès duquel Rousseau (3) se félicite d'avoir trouvé de douces relations et finalement l'hospitalité du petit domaine seigneurial de Montlouis (4), après sa rupture avec Mme d'Épinay. Le 18 août 1761, Mathas représenta le prince de Condé, et la femme de Charles le Cor, ancien chef du gobelet du roi, la princesse, au baptême d'une cloche de Saint-Leu. Il pénétra plus intimement dans notre cercle en venant toucher les rentes

(1) Registres paroissiaux de Saint-Leu.

(2) *Lettres de Mme de Sévigné*, t. V, p. 77 et 78. — *Mémoires de Saint-Simon*, édition de Boislisle, t. I, p. 62, note 2.

(3) *Confessions*, édition stéréotype Firmin Didot, t. III, p. 211, 239, 269.

(4) Érigé en fief par le grand Condé, le 22 avril 1689.

foncières qu'il possédait à Saint-Prix, l'une entre autres assise sur une petite maison joignant le prieuré du Bois Saint-Père et appartenant à la famille Chauvricourt (1).

Ce souvenir des *Confessions* nous ramène aux personnages qui, après avoir fait les beaux jours de la Chevrette, ses grâces littéraires et ses scandales, ont continué d'habiter alentour. J'ai eu le regret de ne pas découvrir dans le monde de notre seigneurie quelque suite à leur histoire. Je n'y ai rencontré aucune trace de Saint-Lambert, toujours fidèle à la passion traversée par Jean-Jacques, et à cette retraite d'Eaubonne « qui n'a rien de bien remarquable, fait observer le Prieur, un jardin assez mal entretenu et une vue médiocre ne fixant pas l'attention » (2) ; aucune trace de son amie M[me] d'Houdetot, dont la maison de Sannois « est en quelque sorte celle de beaucoup d'auteurs qu'elle dirige par son goût et qu'elle éclaire par ses connaissances » (3) ; ni de M. de Margency (4), qui a vendu sa terre en 1762, et, détaché de l'intéressante M[me] de Verdelin (5), souvenir grave d'un passé frivole, suit son penchant pour les travaux d'administration ; ni enfin de M[me] d'Épinay elle-même, successivement bannie de la Chevrette, en 1760, par le partage d'intérêts qu'entraîna la séparation, et de la Briche, dix ans plus tard, par la maladie et la ruine. L'amie des philo-

---

(1) Titres de propriété de feu M. Théodore Grenouillot. Cette maison est celle où demeure aujourd'hui le serrurier du même nom.

(2) *Description d'une partie de la vallée de Montmorency...*, p. 5.

(3) Ibidem, p. 3. « La Sévigné de Sannois, » dit Marmontel.

(4) Adrien Cuyret, petit-fils d'un receveur des tailles de Soissons (Bibl. nat. Mss. *Pièces originales*). Gentilhomme de la chambre du roi (Lebeuf, t. III, p. 411), a possédé la terre de Margency de 1745 à 1762, après son père, qui l'avait acquise, en 1731, de Henriette-Julie de Durfort-Duras, comtesse de La Motte-Houdancourt. (*Essai sur l'histoire de la paroisse d'Andilly et Margency*, par l'abbé Lauderaut.) Il fit partie, en 1787, de l'assemblée du département de Saint-Germain-en-Laye ; il est cité plusieurs fois dans les assemblées municipales tenues en 1788, à Bouffémont, comme dirigeant l'étude de certaines questions locales. Voir les registres aux 10 et 31 août.

(5) Sainte-Beuve lui a consacré une étude du sentiment le plus délicat, dans ses *Nouveaux Lundis*, t. IX, p. 387.

sophes ne revit plus la vallée qu'aux rares jours de ses visites à Sannois, trop présente encore au gré de Mme de Genlis, dont la vanité ne lui pardonna jamais la palme académique remportée par *les Conversations d'Émilie* sur *Adèle et Théodore.*

Si Rubelles ne rallia personne de l'illustre pléiade dispersée, il attira tout au moins deux noms qui comptent : Delille et Sedaine. C'est là le dernier trait, et le plus brillant de mon tableau. Il est à présumer que c'est par M. d'Agay, esprit cultivé et amateur des lettres, que l'on connut Delille ; l'ancien professeur au collège d'Amiens avait fréquenté les salons de l'intendance, où il se rencontrait avec Gresset. Sedaine était un voisin : il descendait le soir de la maisonnette qu'il venait de se faire bâtir sur la place de la Croix. On le recevait non sans regret de le voir incliner aux idées nouvelles, et surtout plaider pour elles au théâtre. Dans *le Philosophe sans le savoir*, inspiré de l'esprit des encyclopédistes (et du charme de Greuze), il avait peint l'honnête commerçant presque égal au noble, et laissé pressentir que le courant l'entraînerait plus loin (1). On m'assure que les deux poètes ont aimé l'hospitalité de notre dernier seigneur. Que n'ont-ils célébré le lieu où ils la goûtèrent ! Que ne pouvons-nous leur redemander Rubelles, comme au comte de Tressan *les Charmes de Franconville,* et à Delille lui-même *le Jardin de Madame d'Houdetot !*

Notre récit ne va pas plus loin que les jours heureux. Nous le reprendrons plus tard, et dirons comment la seigneurie disparut dans l'orage.

---

(1) Le petit-fils de Sedaine, M. de Brisay, m'a obligeamment communiqué un exemplaire du *Philosophe sans le savoir*, que l'auteur avait corrigé en marge, pour l'accommoder à l'esprit des temps républicains. Je donne ces variantes dans l'Appendice, sans grand espoir que les futurs éditeurs de Sedaine les y découvrent.



APPENDICE

Liste des Seigneurs des paroisses de la Subdélégation d'Enghien en 1788 (*)

Andilly	M. de Lier d'Andilly.
»	Mme Thévenin, dame de Margency.
Argenteuil	M. l'abbé de Launay, prieur.
Baillet	M. le prince de Conti pour 2/3.
»	M. le Peletier de la Houssaye pour 1/3.
Bessancourt . . .	L'abbaye de Maubuisson.
Bethmont	M. le marquis de Briqueville.
Bouffémont . . .	M. Rigault.
Chauvry.	M. le prince de Condé.
Conflans-Sainte-Honorine. . . .	M. le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur de la cour de Vienne.
»	M. l'abbé Maunay, prieur.
»	M. l'abbé Chevreuil.
Cormeilles et la Frette	L'abbaye de Saint-Denis.
Domont	Mme la comtesse de la Massais.
Deuil	M. de la Live d'Epinay.
Eaubonne	M. Lenormand de Mézières.
Enghien.	M. le prince de Condé.

(*) Extraite des *Minutes du rôle de la taille pour l'année 1788.*—Archives de Seine-et-Oise.

Éragny	M. le comte de Mercy-Argenteau.
Herblay.	Le chapitre de Notre-Dame de Paris.
»	L'abbaye de Saint-Denis.
Ermont et Cernay .	M. le prince de Condé.
»	M. le président Duplat.
Ézanville	M. le prince de Condé.
Franconville . . .	Mme la comtesse de Longaulnay.
Frépillon	L'abbaye de Maubuisson.
Groslay	M. Danger de Bagneux.
Le Plessis-Bouchard	M. le prince de Condé.
Maffliers.	M. Chrétien des Ruffets.
»	M. le marquis de Briqueville.
Montigny	L'abbaye de Saint-Denis.
Montlignon . . .	Le chapitre de Vincennes.
Montsoult	M. le prince de Condé.
Mours	M. le prince de Conti.
Pierrelaye	L'abbaye de Saint-Denis.
Piscop	M. de Soleurs.
Presles	M. le prince de Conti.
Sannois	M. du Ruet, seigneur foncier.
»	M. le prince de Condé, haut justicier.
Soisy-Enghien . .	M. le prince de Condé.
»	M. de Verduc en partie.
Saint-Brice. . . .	M. Loiseau de Béranger.
Saint-Gratien . . .	Mme du Pin.
Saint-Leu-Taverny .	M. Droïn, président en la Cour des monnaies.
Saint-Prix	M. Le Bas du Plessis, lieutenant aux gardes françaises.
Taverny.	M. le prince de Conti.
Villiers-Adam . . .	M. le prince de Conti.



Inventaire sommaire du chartrier de Rubelles, extrait du contrat de vente du 18 janvier 1773

. . . .

Et a madite dame comtesse de Montboissier présentement remis et délivré auxdits sieur et dame du Plessis qui le reconnaissent :

Premièrement, l'expédition en parchemin dudit contrat de vente faite par Mme Herbert à Mme la comtesse de Montboissier ledit jour, 7 mai 1772, en marge de laquelle est la mention de l'insinuation et la quittance du trésorier de Monseigneur le prince de Condé pour les droits seigneuriaux ;

Plus, sept pièces, qui sont entr'autres la prise de possession par Monseigneur Anne de Montmorency du château et fief de Rubelles, par lui acquis du sieur Clutin, en date du 1er avril 1560 ;

Plus, trois pièces, qui sont le contrat de l'acquisition faite, le 30 mai 1622, par M. Hureau, de M. le duc de Montmorency, du château, fief et seigneurie de Rubelles ; foi et hommage rendus à M. le duc de Montmorency et à M. le prince de Condé par la dame veuve et enfants dudit sieur Hureau ;

Plus, quatre pièces, qui sont différentes permissions de M. le grand prieur de Vendôme, pour un gayoir *(sic)* de Monseigneur le prince de Condé, pour allonger la terrasse ;

Plus, neuf pièces, concernant l'acquisition faite par ledit sieur Hureau, de la communauté de Saint-Prix, de la partie des eaux de la fontaine du village à prendre à la sortie du bassin ; accord avec la veuve Larcher, au sujet des eaux de la fontaine étant dans la maison des Deux-Anges, et avec le sieur Chauvet, au sujet de la conduite des eaux ;

Une pièce, qui est une acquisition à titre d'échange par le sieur Le Roux, de Laurent Pinson, de 8 perches un seizième de vignes, sis lieu dit les Emiel, du 10 mai 1643 ;

Plus, cinq pièces, qui sont les expéditions de l'acquisition faite par échange par M. Le Roux, maître des requêtes, du sieur Hureau, prieur de Mamers, le 21 septembre 1641, du fief de Rubelles et dépendances ; de la vente faite par échange par ledit sieur Le Roux au sieur Pierre de Hodic, le 17 septembre 1643, dudit fief et dépendances, et de la vente faite par ledit sieur de Hodic à Monseigneur le duc de Nemours, dudit fief de Rubelles et dépendances, le 26 septembre 1647, et pièces concernant lesdites ventes ;

Plus, deux pièces, qui sont le contrat de l'acquisition faite par M. le président Meunier de Mme la duchesse de Nemours, le 20 août 1658, dudit fief de Rubelles et dépendances, et la quittance du prix ;

Le contrat de l'acquisition faite par ledit sieur Meunier de la femme d'Imbre, le 4 septembre 1668, de la fontaine qui est dans la maison où pendait l'enseigne des Deux-Anges ;

Le contrat de l'acquisition faite par ledit sieur Meunier, de Jean Barbier, le 5 novembre 1668, de la fontaine qui est dans la cour où pendait l'enseigne des Trois Saint-Jean ;

Plus, treize pièces, qui sont le contrat de l'acquisition faite par les sieurs Charles et Nicolas de Lesseville, des héritiers dudit sieur Meunier, le 6 octobre 1673, des terres et seigneurie de Saint-Prix et des fief et château de Rubelles ; de la vente faite par ledit sieur Charles de Lesseville audit sieur Nicolas de Lesseville des biens qui lui appartenaient au ban et finage de Saint-Prix, en date du 14 juillet 1675 ; de la vente faite par le sieur Charles-Nicolas de Lesseville, aux sieur et dame Marchand, de ladite terre de Saint-Prix et dudit fief de Rubelles, en date du 2 septembre 1719 ; de l'acte de retrait desdits biens par le sieur Charles-Bertrand de Lesseville, en date du 20 novembre suivant ; actes de foi et hommage et autres pièces concernant lesdites ventes ;

Plus, six pièces, qui sont extrait d'un aveu et déclaration au roi, et autres pièces concernant le fief de Maubuisson ;

Plus, vingt pièces concernant les censives dues par Messieurs les chanoines de Saint-Victor à cause de leur prieuré du Bois Saint-Père ;

Plus, six pièces, permission, consentement et autres pièces concernant la partie de la ruelle de la Marée et une autre ruelle qui prenait d'un bout au chemin de Rubelles, qui conduisait à Ermont, et que ledit sieur de Lesseville a enclose ;

Plus, neuf pièces, qui sont le contrat de l'acquisition faite par le sieur Charles de Lesseville, le 12 août 1699, des héritiers de Denis Charton, de plusieurs héritages sis à Saint-Prix et bans voisins, et autres pièces concernant ladite acquisition ;

Cinq pièces, qui sont titre nouvel du 24 mars 1703, et autres pièces concernant une rente de six livres cinq sols due par Charles Mauger, faisant partie de ladite acquisition faite des héritiers du sieur Charton ;

Plus, huit pièces concernant une rente de cinq livres due sur une maison où pendait anciennement les Trois-Verres-Galants ;

Bail et renseignements concernant un arpent de vigne sis au terroir de Saint-Prix, lieu dit la ruelle du Soucy, donné par M. de Lesseville à l'abbaye de Saint-Martin, en échange du fief de Maubuisson ;

Plus, quatre pièces, qui sont titre nouvel, du 9 février 1742, d'une rente de dix livres due par les héritiers de Pierre La Rivière, provenant de ladite acquisition desdits héritiers Charton ;

Plus, trois pièces concernant l'acquisition faite par M. de Lesseville, de la veuve Desmarquais, le 16 mars 1700, de 26 perches de terre sises au canton dit les Fleurs-de-Lis ou Derrière-la-Tuilerie ;

Une pièce concernant dix perches de vigne sises au canton dit le Valagnon, acquises par M. de Lesseville de Pierre Sulpice, le 5 août 1720 ;

Deux pièces concernant l'acquisition faite par ledit sieur de Lesseville, de Martin Dubois et Marie Sulpice, sa femme, le 9 juillet 1722, de la moitié d'une tuilerie ;

Plus, douze pièces, qui sont les expéditions dudit contrat de l'acquisition faite par lesdits sieur et dame de Saint-Hilaire des héritiers dudit sieur de Lesseville, le 30 septembre 1743, de la seigneurie de Saint-Prix, dudit fief de Rubelles et de Maubuisson et dépendances ; de la foi et hommage rendus par M. de Saint-Hilaire, ratification par Mme de Chamoy, et autres pièces relatives à ladite acquisition ;

Plus, onze pièces concernant différentes pièces de vignes que ledit sieur de Saint-Hilaire avait acquises d'Étienne Plet et sa femme, le 4 novembre 1745, et qu'il a depuis échangées, et la rente de dix livres due par les héritiers La Rivière, ci-devant énoncée ;

Plus, quatre pièces concernant l'acquisition faite par ledit sieur de Saint-Hilaire, à titre d'échange, des Mathurins d'Enghien, le 26 avril 1746, de treize perches un tiers de terre labourable sises au canton dit les Drapelets ;

Plus, quatre pièces concernant l'acquisition faite par ledit sieur de Saint-Hilaire, à titre d'échange, de M. Rossignol, le 23 septembre 1746, de deux arpents de terre sis au lieu dit la Fleur-de-Lis ;

Plus, trois pièces concernant l'acquisition faite par ledit sieur de Saint-Hilaire de la fabrique de Saint-Prix, à titre d'échange,

le 29 septembre 1746, de soixante-dix perches de terre labourable, en quatre pièces, savoir : trois pièces aux Drapelets, et la quatrième au clos Moret ;

L'expédition d'un contrat du 27 juin 1747, contenant l'acquisition par ledit sieur de Saint-Hilaire, par échange, de Pierre Dubost et sa femme, d'une perche trois quarts de vigne, au canton dit la Reinebourg, laquelle pièce de vigne ledit sieur de Saint-Hilaire a rendue par échange de l'ancien chemin de Reinebourg, qu'il a enclos ;

.... Plus, seize pièces concernant l'acquisition faite par ledit sieur de Saint-Hilaire, de Marguerite Hémon, veuve de Louis Desmarquais, le 5 juillet 1749, d'une maison, cour et jardin sis au village de Saint-Prix, en la Grande-Rue ;

Plus, trois pièces concernant l'acquisition faite par M. de Saint-Hilaire, de Barbe Fillerin, veuve Touilliet, et consorts, le 1er septembre 1749, de la moitié d'un bâtiment et autres usuaires faisant partie d'une tuilerie tenant au clos de Rubelles ;

Plus, six pièces concernant l'acquisition faite par ledit sieur de Saint-Hilaire, de Michel Anfroy et sa femme, le 27 mars 1752, de trente-trois perches de jardin, dit le Clos de la Serre ;

Plus, deux pièces concernant l'acquisition faite par ledit sieur de Saint-Hilaire, le 6 décembre 1752, de Claude Boisselet et Marie Mauger, sa femme, de dix perches de terre, sises au canton dit les Grésillons ;

Plus, dix-sept pièces concernant une rente de huit livres due par les héritiers de Michel Sulpice sur trois quartiers de terre sis aux Grésillons, et entr'autres un titre nouvel du 18 juillet 1756 et une ratification du 17 juin 1757 ;

Un bail à rente par M. de Saint-Hilaire, à Antoine Guyard et sa femme, du 28 février 1756, de trente-trois perches de terre, sises aux Plâtrières, moyennant neuf livres de rente foncière non rachetable, ladite rente à présent due par André Guyard et autres ;

Plus, trois pièces concernant l'écoulement des eaux pluviales d'une maison appartenant à M. Rossignol ;

Plus, quatre pièces concernant le chemin qui va de Rubelles à Montlignon et celui de la Reinebourg, que M. de Saint-Hilaire a renfermé dans son clos ;

L'expédition en parchemin dudit contrat de la vente faite par ladite dame de Saint-Hilaire auxdits sieur et dame de Breget, en date du 4 juin 1766, en suite de laquelle sont celles

dudit acte de conventions du 26 juin 1767 et trois autres quittances ;

L'expédition de ladite déclaration faite par lesdits sieur et dame de Breget de ladite acquisition au profit de ladite dame Herbert, l'extrait du contrat de mariage de ladite dame de Saint-Hilaire, la quittance du paiement des droits seigneuriaux ;

L'expédition de l'acte de foi et hommage rendu par ledit sieur de Breget, en date du 4 juillet 1766 ;

L'expédition d'un bail à rente fait par ledit sieur de Breget et la dame son épouse, à Jacques-Charles Morisset, maçon, le 30 juillet 1767, d'un demi arpent de terre sis au terroir de Saint-Prix, lieu dit les Plâtrières ou Clos Saint-Denis, moyennant douze livres de rente foncière, sans aucune retenue ;

Plus, les baux courants de partie desdits biens faits à Pierre Saint-Denis, marchand boucher, d'une pièce de terre en luzerne sise près l'abreuvoir à Louis Mauger, vigneron, de soixante perches de terre sises au lieu dit les Longues-Raies ou la Ruelle aux Bœufs, à Louis Le Dreux et Marguerite Queru, sa femme, de différentes pièces de terre, à Louis Bricon, jardinier, et à sa femme, du clos Filassier, et à Jacques-Charles Morisset, de différentes pièces de terre, et autres pièces concernant lesdits baux, le tout au nombre de dix-huit pièces ;

Plus, dix pièces, qui sont une convention entre ledit sieur de Breget et le sieur Vaillant, notaire et arpenteur royal à Montlignon, pour la confection du papier terrier desdits terre et fiefs, six reconnaissances dudit sieur Vaillant, différentes liasses et pièces à lui remises par ledit sieur de Breget, concernant lesdites terres et différentes notes; d'autres pièces aussi remises audit sieur Vaillant, à Me Sergent, procureur à Enghien et au sieur Saint-Denis, aussi procureur à Saint-Denis. . . . .

Et enfin reconnaissant lesdits sieur et dame du Plessis que madite dame comtesse de Montboissier leur a fait remettre tous les anciens titres de propriété desdits biens qui se sont trouvés dans le chartrier du château de Rubelles. . . .

Désignation de la terre et seigneurie de Saint-Prix dans l'acte de vente du 2 septembre 1719 passé devant Me Larsonnier et son collègue, notaires a Paris.

La terre et seigneurie de Tour, dit Saint-Prix, consistant en cens et rentes, droits seigneuriaux, lods et ventes, quand le cas y échet, avec la propriété des eaux et droits sur icelles, tant dans ladite terre et seigneurie que dans le fief de Rubelles et autres biens ci-après vendus ;

Plus, le fief et maison seigneuriale de Rubelles, assise en la paroisse et proche ledit Saint-Prix, ledit fief et maison seigneuriale consistant en une cour d'entrée, aux deux côtés de laquelle sont deux pavillons couverts d'ardoise, un principal corps de bâtiment, entre ladite cour et le jardin, couvert de tuile ;

Ledit corps de bâtiment appliqué au rez-de-chaussée à un vestibule, à l'un des côtés duquel est un escalier de pierre de taille, un office, garde-manger, cuisine, un petit escalier de dégagement, à côté duquel est un petit bûcher et deux remises de carosse, qui ont leurs ouvertures par la basse-cour ; de l'autre côté du vestibule sont deux salles, un grand cabinet, un autre en retour dans le pavillon, un étage au-dessus dudit rez-de-chaussée, distribué en plusieurs chambres, cabinets et garde-robes ; une chapelle et une sacristie, deux pavillons en saillie du côté de la cour, adossés contre ledit corps de logis et couverts d'ardoise ; une basse-cour à gauche en entrant, dans laquelle est un grand corps de bâtiment couvert de tuiles ; un autre édifice en retour, aussi couvert de tuiles, une cour à fumier, au bout de laquelle sont hangars, toits-à-porcs, chenils, poulaillers et étable à vaches ; de l'autre côté, à droite de la susdite cour d'entrée, est un jardin potager clos de murs, un bassin et jet d'eau au milieu ; un grand jardin en face, au derrière dudit château, planté d'un parterre, un jet d'eau au milieu, deux boulingrins, un bassin à jet d'eau à chacun, un canal dans lequel est un jet d'eau, en l'état que peuvent être lesdits jets d'eau quant à présent ; plusieurs allées en palissade et charmille, jardin fruitier, un réservoir en forme de bassin ; le tout enclos de murs, contenant quinze arpents ou environ ;

Et que lesdits sieur et dame acquéreurs ont dit bien connaître.

Plus, une maison sise en la même rue dudit lieu de Saint-Prix, consistant en un corps de bâtiment appliqué à un fournil,

chambre et petit grenier au-dessus, caves dessous; un petit édifice dans la cour de ladite maison, appliqué à une écurie; toits-à-porcs, grenier au-dessus, et autre petit édifice en retour appliqué à une étable à vache, foulerie, deux salles à cheminée, chambre et grenier au-dessus; un petit jardin au derrière de la maison, clos de murs; tenant la totalité d'un côté à la maison nommée la Ferme de Rubelles, d'autre et d'un bout au jardin de ladite maison seigneuriale, et par devant sur la rue qui conduit à l'église; le tout loué soixante livres par an à Philippe Touilliet, par bail sous seing privé du 20 octobre 1715, et aux réserves portées par ledit bail;

Plus, une pièce de terre étant en pré, sise audit terroir de Saint-Prix, au-dessus du jardin de la maison seigneuriale, lieu dit les Ragots, chargé de plusieurs arbres fruitiers à haute tige, en plein vent, contenant deux arpents trente-cinq perches et demie, tenant d'un côté au mur de la clôture du jardin de ladite maison seigneuriale, et, au surplus, clos de haies vives;

Plus, une maison appelée la Maison de la Ferme, sise en la susdite rue qui conduit à l'église, de l'autre côté de ladite maison seigneuriale, consistant en une entrée de porte charretière, au fond de laquelle est un grand corps de bâtiment couvert en tuiles, ainsi qu'il se poursuit; cour, jardin à côté d'icelle contenant environ un arpent; le tout tenant d'un côté et par derrière à M. Rossignol, d'autre côté au chemin qui conduit à Saint-Leu, et faisant partie du bail fait sous seing privé à Louis Touilliet et sa femme, avec plusieurs autres terres, le 10 novembre 1712, moyennant trois cent vingt livres par an, ledit bail portant réserve, par ledit seigneur de Lesseville, d'une chambre, écurie, grenier et autres logements énoncés audit bail, renouvelé depuis audit Touilliet, pour six autres années, moyennant le même prix et aux mêmes clauses et conditions, suivant le bail;

Plus, une autre maison sise au carrefour dudit Saint-Prix, où pend pour enseigne les Trois-Rois, consistant en plusieurs édifices, cour, jardin en dépendant, contenant un demi-arpent environ, tenant d'un côté à M. Delasalle, d'autre au jardin des Trois-Rois ci-après mentionné, aboutissant par derrière à Charles Petit, et par devant sur la rue qui conduit à l'église; le tout loué à Thomas Moreau, aubergiste, pour six années, moyennant deux cents livres par an, et par bail passé devant Dupaquerot, tabellion à Saint-Leu, le 14 juin 1718;

Plus, un jardin à côté, appelé le jardin des Trois-Rois, lequel

est en terrasse, divisé en quatre portions, planté d'arbres fruitiers, clos de murs, et contenant la totalité un arpent et quarante-cinq perches, tenant d'un côté à la maison des Trois-Rois, d'autre à une ruelle aboutissant par derrière à Charles Anfroy et Charles Petit, et par devant sur ladite rue, loué à Louis Touilliet et sa femme, moyennant cent quarante livres par an, par bail sous seing privé du 3 juillet 1718, portant réserve par ledit seigneur de Lesseville des figues dudit jardin, avec liberté à lui de rompre le bail en payant audit sieur Touilliet, savoir : pendant les deux premières années, cinquante livres, et quatre-vingts livres pendant les quatre dernières, le tout une fois payé ;

Plus, un autre jardin appelé le Clos de la Chaussée, clos de murs, contenant environ deux arpents et soixante-trois perches, tenant d'un côté au jardin du sieur Rossignol, d'autre au jardin Filassier, d'un bout par derrière au sieur Rossignol, et par devant au chemin qui conduit à l'église ;

Plus, un autre jardin appelé le Jardin Filassier, clos de murs, contenant un arpent et quatorze perches, planté d'arbres fruitiers, tenant d'un côté au sieur Rigault, d'autre au jardin sus-désigné, d'un bout au jardin ci-après énoncé, et d'autre sur ladite rue ;

Plus, un jardin appelé le Jardin du Pressoir, clos de murs, planté d'arbres fruitiers ; joignant lequel jardin est une grange, un corps de logis de deux travées, deux cours, cellier, étable à vaches, chambres et grenier au-dessus, un pressoir à roue garni de son....., contenant le tout un arpent soixante-trois perches, tenant d'un côté et d'un bout audit sieur Rossignol, d'autre côté audit Jardin Filassier, et d'autre bout à la rue qui conduit à Saint-Leu ; lesdits trois jardins de la Chaussée, Filassier, du Pressoir, loués aux nommés Lourdet, Bonnet et Dubost, fruitiers, avec partie des fruits de la maison de Rubelles et de ceux qui sont sur les bourgognes, moyennant quinze cent trente livres par an, suivant bail sous seing privé à eux fait le 8 février 1716, aux réserves y portées ;

Plus, plusieurs pièces de vignes situées audit terroir de Saint-Prix, savoir : quatre-vingt-cinq perches, au bout de la grille du jardin, lieu dit les Drapelets, et soixante-deux perches, au clos Moret ;

Plus, plusieurs pièces de terre situées au terroir de Saint-Prix, savoir : aux Drapelets, un arpent une perche et demie ; à la Reinebourg, vingt-huit perches ; aux Plâtrières, deux quartiers ; et à l'Ormiteau, trente perches plantées en cerisiers ;

Plus, les vignes appelées les Bornes ;

Plus, vingt arpents ou environ de terres labourables, en plusieurs pièces, situées en différents endroits dudit terroir, faisant partie du bail fait à Louis Touilliet et sa femme, moyennant trois cent vingt livres par an ;

Plus, une plâtrière, lieu dit les Plâtrières, contenant environ deux arpents ;

Plus, un demi-arpent de terre et un morceau de pré, au-dessous de la tuilerie, loué audit Louis Touilliet vingt-cinq livres par an ;

Plus, quatre arpents de pré ou environ, appelé la Fleur-de-Lis, loués audit Louis Touilliet et à sa femme, moyennant cent vingt livres par an, par bail sous seing privé ;

Plus, trois pièces de bois taillis, savoir : deux arpents sur le chemin de Paris, un arpent dans la forêt, et un demi-quartier à la Croix-Jacques ;

Plus, toutes les rentes foncières dues aux seigneur et dame de Lesseville dans l'étendue de ladite paroisse de Saint-Prix, fief de Rubelles, Ermont et ses environs, et notamment dix-huit livres de rente dues par Christophe Lelong et François Bouchard, solidairement par le bail à rente passé devant Creton, tabellion, le 31 juillet 1715 ;

Six livres cinq sols de rente dues par Charles Mauger, suivant le bail à rente passé devant......, le 24 mars 1703 ;

Neuf livres de rente dues par Pierre Groisy, suivant le bail à rente passé devant......, le 12 novembre 1707 ;

Plus, les droits seigneuriaux provenant des échanges dans l'étendue de ladite paroisse de Saint-Prix ;

Plus, les parts et portions appartenant auxdits sieur et dame de Lesseville dans les cens dépendant du fief de Maubuisson en l'étendue de ladite paroisse de Saint-Prix et dans ce qui s'étend sur la paroisse d'Andilly seulement ;

Et enfin, tous arrérages de cens, rentes et autres droits seigneuriaux qui peuvent être dus auxdits seigneur et dame de Lesseville pour quelque cause que ce soit, sans exception, sinon de ce qui lui est dû par la maison appelée l'Enfer, pour lods et ventes seulement, dont est fait réserve, et généralement tout ce qui appartient auxdits sieur et dame de Lesseville, de quelque nature que ce puisse être, dans les paroisses de Saint-Prix et lieux circonvoisins.

Corrections faites par Sedaine au *Philosophe sans le savoir*, pour une représentation sous la République

Acte I, scène III.

Victorine. — ... Mademoiselle va se faire annoncer comme une dame de condition, sous un autre nom...	Victorine. — ... Mademoiselle va se faire annoncer comme une dame étrangère, sous un autre nom...

Acte I, scène III.

M. Vanderk. — Un demi-louis à chacun, comme présent de noces.	M. Vanderk. — Douze livres à chacun, comme présent de noces.

Acte II, scène IV.

M. Vanderk. — Cela suffit. C'est trente louis...	M. Vanderk. — Cela suffit. C'est neuf cents livres...

Acte II, scène IV.

M. Vanderk père. — Il n'est pas possible que je sois gentilhomme !	M. Vanderk père. — Il n'est pas possible que cela soit !
M. Vanderk fils. — Je ne dis pas cela. Mais est-il possible, fussiez-vous le plus pauvre des nobles, que vous ayez pris un état ?	M. Vanderk fils. — Je ne dis pas cela. Mais est-il possible que vous ayez pris un état ?
. . . .	. . . .
M. Vanderk père. — ... Votre beau-frère remplit avec honneur une des premières places dans la robe. Pour vous, mon fils, vous serez digne de moi et de vos aïeux : j'ai déjà remis dans notre famille tous les biens que la nécessité de servir le prince avait fait sortir des mains de nos ancêtres.	M. Vanderk père. — ... Votre beau-frère remplit avec honneur une des premières places dans la magistrature. Pour vous, mon fils, vous serez digne de moi et de vos aïeux. J'ai déjà remis dans notre famille tous les biens que la nécessité de servir l'Etat avait fait sortir des mains de nos ancêtres.
. . . .	. . . .

Ce qui peut donner la noblesse n'est pas capable de l'ôter.

. . . .

M. Vanderk père. — Un préjugé ! Un tel préjugé n'est rien aux yeux de la raison.

. . . .

. . . .

M. Vanderk fils. — Mais enfin, qu'a-t-il de respectable ? (le commerçant.)

M. Vanderk père. — De respectable ! ce qui légitime dans un gentilhomme les droits de la naissance ; ce qui fait la base de ses titres : la droiture, l'honneur, la probité.

. . . .

M. Vanderk fils. — Et le gentilhomme et le militaire ?

. . . .

M. Vanderk fils. — Je suis donc gentilhomme !

M. Vanderk père. — Oui, mon fils : il est peu de bonnes maisons à qui vous ne teniez et qui ne tiennent à vous.

M. Vanderk fils. — Pourquoi donc me l'avoir caché ?

M. Vanderk père. — Par une prudence peut-être inutile : j'ai craint que l'orgueil d'un grand nom ne devînt le germe de vos vertus.

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

Ce qui peut donner la distinction n'est pas capable de l'ôter.

. . . .

M. Vanderk père. — Un préjugé ! Un tel préjugé n'est rien aux yeux de la raison. Les hommes ne naissent-ils pas égaux ?

. . . .

M. Vanderk fils. — Mais enfin, qu'a-t-il de respectable ?

M. Vanderk père. — De respectable ! ce qui seul peut légitimer les distinctions parmi les hommes : la droiture, l'honneur, la probité.

. . . .

. . . .

M. Vanderk fils. — Et le militaire ?

. . . .

M. Vanderk fils. — Je suis donc gentilhomme !

M. Vanderk père. — Gentilhomme, gentilhomme ! vous l'êtes.

M. Vanderk fils. — Pourquoi donc me l'avoir caché ?

M. Vanderk père. — Par une prudence peut-être inutile : j'ai craint que le misérable préjugé de la naissance, qui ne sert que d'aliment à l'orgueil et à l'ambition, j'ai craint que le sot préjugé que la raison un jour fera disparaître ne devînt le germe de vos vertus.

Acte II, scène VI.

M. Vanderk père. — ... Voilà comme un honneur de préjugé étouffe les sentiments de la nature . . . .
L'idée de noblesse est si forte en elle ! . . . .

M. Vanderk père. — ... Voilà comme un préjugé ridicule étouffe les sentiments de la nature . . . .
Cette pitoyable idée de noblesse est si forte en elle ! . . . . .

Acte II, scène IX.

La Tante. — .... Soyez de condition, n'en soyez pas, une duchesse, une financière.....

. . . .

M. Vanderk père. — Lorsque, par ses services, il aura mérité la faveur de la cour...

La Tante. — .... Soyez de condition, n'en soyez pas, une femme comme il faut, moi, une financière....

. . . .

M. Vanderk père. — Lorsque, par ses services, il aura mérité d'être avancé....

Acte III, scène VI.

M. Vanderk père. — ... Si son sang coulait pour son roi ou sa patrie . . . .

M. Vanderk père. — ... Si son sang coulait pour la défense de sa patrie. . . . .

Acte III, scène VIII.

M. Vanderk père. — ...... Et vous, lois sages, vous avez désiré mettre un frein à l'honneur ; vous avez ennobli l'échafaud ; votre sévérité a servi à froisser le cœur d'un honnête homme entre l'infamie et le supplice....

. . . .

M. Vanderk père. — ...... Et vous, lois sages, mais insuffisantes, vous avez désiré mettre un frein à l'honneur ; vous avez ennobli l'échafaud ; votre sévérité cruelle ne servait qu'à froisser le cœur d'un honnête homme entre l'infamie et le supplice.

Acte IV, scène II.

Victorine. — .... Madame la marquise dit . . . .

Victorine. — Madame votre sœur dit . . . .

Acte IV, scène IV.

La Tante. — .... Il y a un certain fief qui a été enlevé à la famille en 1573 ; mais il n'est pas rachetable.

La Tante. — .... Il y a un certain fief qui a été enlevé à la famille en 1573 ; mais il n'est pas rachetable.

M. Vanderk père. — Soit.	M. Vanderk père. — Soit.
La Tante. — C'est un abus ; mais c'est fâcheux.	La Tante. — C'est un abus ; mais c'est fâcheux.
M. Vanderk père. — Cela peut être : allons rejoindre	M. Vanderk père. — Oui, les fiefs sont un abus ; mais allons rejoindre . . . .
. . . .	. . . .
La Tante. — C'est que les armoiries sont écartelées d'Aragon, et que le lambel	La Tante. — C'est que les armoiries sont écartelées d'Aragon, et que le lambel . . . .
M. Vanderk père. — Ma sœur, vous ne partez pas aujourd'hui...	M. Vanrerk père. — Armoiries ! Ma sœur, vous ne partez pas aujourd'hui...

Acte V, scène IV.

	Sedaine a écrit : *Voir les changements que la police d'alors me força de faire ; remettez comme cela devait être.*

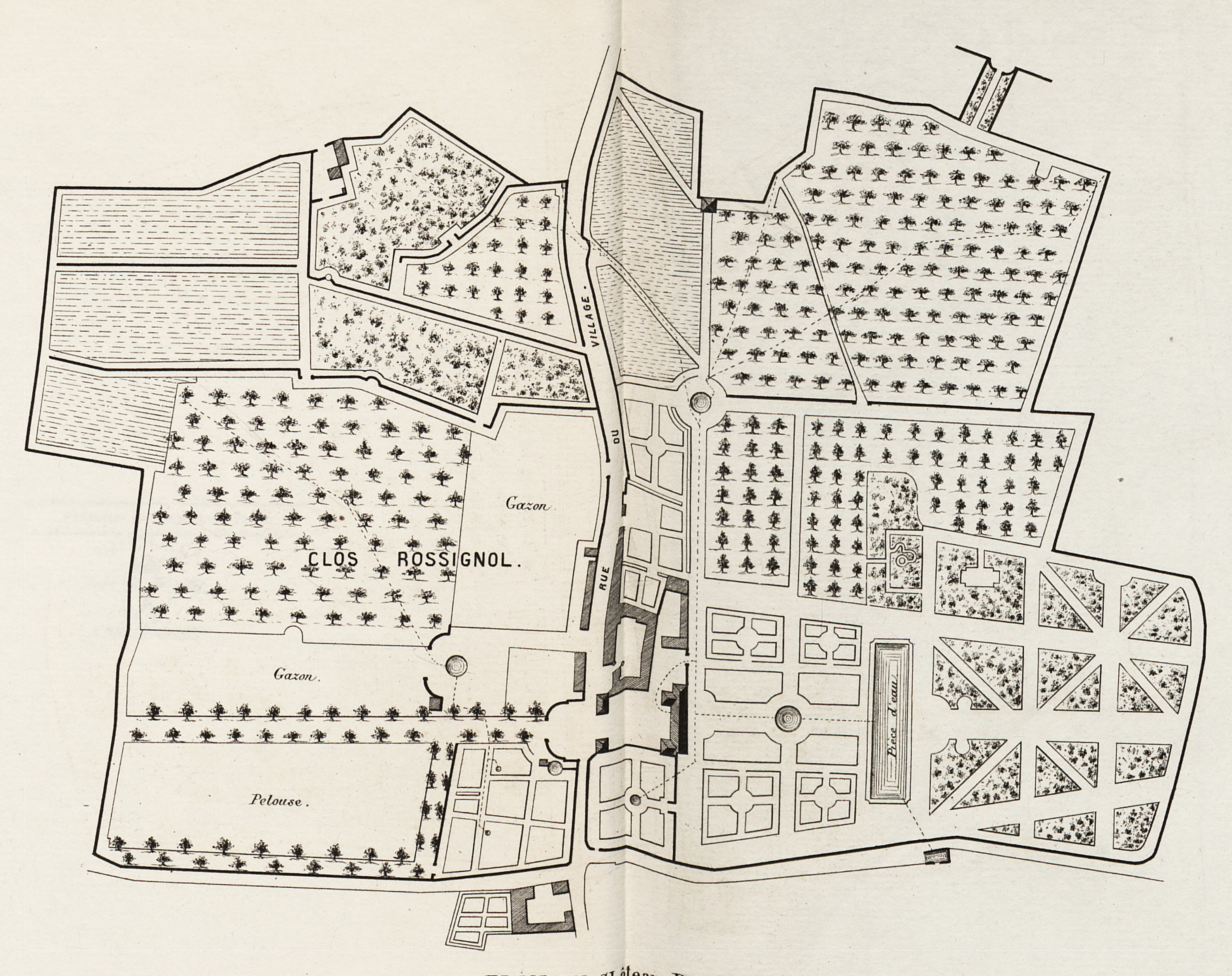
Acte V, scène XI.

La Tante. — Hé ! c'est le vieux baron d'Esparville.	La Tante. — Hé ! c'est le vieux colonel d'Esparville.
M. d'Esparville père. — Hé ! c'est vous, madame la marquise.	M. d'Esparville père. — Hé ! c'est vous, madame de Marsillac.

Acte V, scène XII.

Antoine. — ...... Ah ! jeunes gens, ne penserez-vous jamais que l'étourderie, même la plus pardonnable, peut faire le malheur de tout ce qui vous entoure ?	Antoine. — ...... Ah ! jeunes gens, jeunes gens, ne penserez-vous jamais que votre sang est à la patrie et ne doit être versé que pour elle ? Oui, tout citoyen qui, pour une querelle particulière, veut plonger ses armes dans le sein d'un autre citoyen, est un scélérat qui attaque un des défenseurs de la patrie. Hé ! si la prévention, la colère, la vengeance, la déraison vous insulte et vous provoque, les lois ne sont-elles pas là pour vous venger ?

Pontoise. — Imp. Am. Pâris.



PLAN DU Château Parc et Jardins
De La Seigneurie De St-Prix Appartenant
à M^r Le Bas Duplessis Colonel D'infanterie
Capitaine au R^gt des Gardes
Françaises.

Echelle du Plan.
10 20 30 40 50 60 70 80 toises.

Levé et dessiné par Loiret
Architecte à Louvres-en-Parisis. 1783.